

Séance du 16 novembre 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22035 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 | p. 22035 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22035 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 22036 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 22037 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- 6) Rapport de la commission Finances et informatique [FIN-1617]
 Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux
 des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
 [projet de délibération 2342]

Rapporteur : M. Romain GAUTHIER

- | | |
|--|----------|
| 7) Fonds intercommunal pour le développement urbain [FIDU]
Versement de la contribution annuelle 2022 – Crédit de Fr. 586'900.00
[projet de délibération 2347] | p. 22041 |
| 8) Taxe professionnelle communale - Taxe minimum
[projet de délibération 2346] | p. 22065 |
| 9) Contrôle de l'Ordonnance sur les installations électriques à
basse tension [OIBT] - Crédit supplémentaire de Fr. 60'500.00
[projet de délibération 2348] | p. 22067 |

PROJETS DE MOTION

- 10) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions
 [CCP-1604] – Renforcer le lien social [projet de motion 360]

Rapporteuse : Madame Arta VESELI

- 11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/362 du
 15 décembre 2020 "Consolidons le réseau de pistes cyclables à Onex"

p. 22069

p. 22072

AUTRES PROPOSITIONS

- 12) Rapport de la commission Développement durable et promotion
 économique [DDPE-1605] – Présentation des dossiers de solidarité
 internationale

Rapporteur : Monsieur Guy SUCHET

p. 22077

- 13) Rapport de la commission Développement durable et promotion
 économique [DDPE-1606] – Passage en revue des projets à venir
 Développement durable

Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL

p. 22078

- 14) ACG - Décision de l'AG du 20.10.2021 concernant :
 -La reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs
 du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations
 pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19

p. 22078

- 15) Propositions individuelles et questions

p. 22078

**La Présidente
 Nathalie KELLER**

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite QE / 106 de Madame Sara RUIZ du 15 décembre 2020 "Ecriture inclusive"

p. 22084

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUADI, LAPALUD, MOSCHELLA, PASCHE, PASQUIER, PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame RUIZ, Conseillère municipale

Monsieur PALMAN, Conseiller municipal

Assistant à la

séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (EVL) : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Juste avant de commencer, n'oubliez pas de mettre vos cartes dans le système. De surtout pas les enlever en partant ce soir. Il me semble que tout... Est-ce que tout le monde a mis sa carte ?

Oui il y a des couleurs qui sont tellement claires que je ne les vois pas bien.

Ce soir a lieu un essai de streaming. Tout le Conseil municipal sera filmé et enregistré. Ça passe sur YouTube en direct, si je ne me trompe pas. Le but étant que ça passe en différé après sur... Enfin plus tard ça passera en différé sur le site d'Onex. Donc vous êtes filmés par la caméra derrière moi. Nous, nous sommes filmés par la caméra devant pour les personnes assises sur l'estrade.

Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Je vous prie d'excuser Monsieur Mauro PALMAN et Madame Sara RUIZ qui se sont excusés.

Aujourd'hui 16 novembre, 16 novembre en l'occurrence 2021, 16 novembre une date bizarrement sans massacres à travers l'histoire, ça arrive de temps en temps. Je vais donc simplement parler du glacier d'Aletsch ou bien des vignes en terrasse du Lavaux. Comme 12 sites suisses ont en commun, ils sont inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité et c'est bien le 16 novembre 1972 que l'UNESCO signait la convention pour la protection du patrimoine naturel, culturel du monde.

Je fais aussi un tout petit clin d'œil, en ce 16 novembre, à Madeleine Cinquin, née le 16 novembre 1908 à Bruxelles. Vous me direz qui est Madeleine Cinquin ? Une femme qui a dévoué toute sa vie aux autres. Elle est plus connue sous le nom de Sœur Emmanuelle.

Sans transitions, nous allons passer au point n°1 de l'ordre du jour.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : On va passer à l'approbation de l'ordre du jour. Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour, lèvent la main. Celles et ceux qui le refusent, lèvent la main. Et puis celles et ceux qui s'abstiennent, éventuellement.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

La Présidente (EVL) : Alors Monsieur PRAT m'a signalé quelques erreurs dans la partie.. Dans la première partie que j'avais lue le mois passé à propos de Christophe Colomb mais ce sont des fautes d'orthographe alors je ne veux pas vraiment vous les dire, ce n'est pas très intéressant. Ce sont des fautes d'orthographe qu'on a corrigées tous les deux. Donc j'ai bien pris note, Monsieur PRAT, merci.

Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques concernant ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, le procès-verbal est approuvé.

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Vous avez reçu la liste des objets en suspens, le point de situation de la liste des investissements, c'était dans le CMNet. Et puis il y a les questions écrites QE/110 "Adaptation du tarif des abonnements de parking dès le 1er janvier 2022" de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN, QE/111 "Panneaux d'affichage à l'arrêt de bus «Onex Cité»" de Madame Sara RUIZ, QE/112 "Bifurcation sur la rue du Vieux-Moulin pour les cyclistes qui roulent en direction de la forêt", QE/113 " Délibération 2337A" de Madame Cora BEAUSOLEIL et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN, Sven RITTER et Patrick STURCHIO.

C'est une délibération, n'est-ce pas ? Délibération 2337A de Madame Cora BEAUSOLEIL. Ah.. C'est une question écrite concernant la délibération, ok excusez-moi je ne suis encore pas réveillée pourtant c'est l'heure.

Question écrite par rapport à la délibération 2337A de Madame Cora BEAUSOLEIL et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN, Sven RITTER et Patrick STURCHIO. Oui ça me paraissait un peu bizarre.

Vous trouverez sur CMNet la réponse du Conseil administratif au courrier de Madame GIRARDET et les courriers d'entrée en force en matière des dernières décisions de l'ACG.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Qui souhaite avoir la parole en premier ? Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je souhaite faire des communications concernant la venue de l'Académie. Le Conseil administratif a été sollicité pour signer des papiers concernant l'aménagement de François Chavaz. Pour l'instant pour la venue de l'Académie, nous avons décidé de nous abstenir de la signature et nous suivons les conseils de notre avocate qui préconise cette solution.

Je vous tiendrais bien évidemment au courant pour la suite des événements.

Un deuxième point que je souhaiterais annoncer aussi, c'est toujours les installations de la 5G. Nous avons eu deux demandes, une demande à la rue du Vieux-Moulin et une demande au chemin de Cressy. Et systématiquement, comme nous l'avons dit précédemment, nous refusons ces... nous donnons des préavis négatifs.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais vous revenir au sujet de la délibération du 14 septembre, nous demandant de faire un don en faveur de l'Afghanistan. Donc vous aviez voté pour un montant de Fr. 20'000.00 qui a été réparti entre ces organismes : la chaîne du Bonheur, le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et l'association Omed qui est un petit peu moins connu que les trois autres organismes mais qui a fait un travail de terrain en Afghanistan.

Par ailleurs, vous avez sur vos bureaux la brochure compte rendu de l'exposition éphémère et durable. Nous en avons parlé à plusieurs reprises parce que certains d'entre vous ont retrouvé des panneaux abandonnés dans la nature. Alors je vous confirme que normalement ces panneaux n'y sont plus. Les services sont passés et ils ont vraiment essayé de retrouver les restes de panneaux abandonnés sous la végétation, et ils les ont enlevés.

Ce rapport est un compte rendu intéressant parce qu'il nous permet de montrer dans un seul document toutes les œuvres d'art qui ont été réalisées. La grande spécialité de cette exposition, c'est quand même d'avoir permis de réunir plusieurs communes fédérées autour du cours de l'Aire. Et puis, ça a permis d'établir beaucoup de liens entre nous les communes à travers les différentes présentations et autres vernissages.

Enfin, je dirais que c'est une de ces rares expositions où les artistes ont été rémunérés correctement pour leur travail.

Par ailleurs, je voulais juste vous faire un petit rappel concernant les spectacles onésiens, vous savez vous bénéficiez de 6 billets par année en tant que Conseillers municipaux, ces entrées gratuites. Prochainement, il y a des places encore disponibles pour un spectacle humoristique, celui des frères Paul, mercredi 17 et jeudi 18 novembre. Ou si vous préférez la chanson française, vous avez vendredi 26 novembre Miossec ou les Ogres de Barback le jeudi 2 décembre. Par contre le spectacle de Gaëtan pour les enfants est complet déjà depuis quelque temps.

Merci, Madame la Présidente. C'est tout pour moi.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KLEINER. Madame KAST pas de communications ? Très bien, Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (EVL) : Y a-t-il des questions sur les points 3 et 4 ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Une question qui vous est adressée, je vois que nous avons ce soir la présence de TV Onex, commençons également ce soir cet essai de streaming en live sur la chaîne YouTube d'Onex. Est-ce que TV Onex est également autorisé à filmer comme il le souhaite en termes de durée et également de pouvoir enregistrer le son ?

La Présidente (EVL) : C'est une très bonne question. En ce qui me concerne, la réponse est oui. Je passe la parole à Madame KAST.

Mme KAST : Madame la Présidente, vous n'êtes pas sans savoir que le secrétariat général vous a adressé une réponse dans ce sens, en disant que les règles habituelles qui sont fixées non pas sous la police de séance du Conseil municipal mais sur le fonctionnement général de la commune sont maintenues.

C'est-à-dire que TV Onex est autorisé à filmer, sans le son la première heure, pour faire des images de supports aux interviews qu'ils peuvent réaliser sans problématiques après et que je précise, si jamais quelqu'un me pose la question, en raison des mesures COVID ils ne sont pas autorisés à déambuler dans la salle mais ça, c'est juste pour la déambulation qui pourrait être voulue pour ces images de captation.

La Présidente (EVL) : Alors je vais quand même faire une petite intervention sur le sujet parce que je me suis plongée dans la commune ces derniers temps et j'ai cherché. Et puis quand on cherche, on trouve. C'est à la disposition de tout le monde, c'est dans le CMNet, et ça se situe le 23 mars 2004 à 18 heures 30.

C'était une commission réunie du Conseil municipal qui concernait un débat sur le visionnage... Alors il s'agissait du visionnage d'une émission à blanc filmée par, à l'époque, Canal Onex, lors d'une séance plénière du 9 mars 2004 et ensuite il y avait un débat de Conseillers municipaux. C'était une commission réunie. Je précise que très peu de gens ici s'en souviennent et pour cause. Madame KAST qui était présente aurait pu s'en souvenir mais elle était absente de cette commission réunie.

Pour parler de ce sujet, alors d'abord ce n'était pas le Conseil administratif qui avait pris les décisions concernant le fait que Canal Onex allait filmer ou pas. Il s'agissait d'un débat du Conseil municipal présidé cette commission par Madame Elisabeth HAUSERMANN qui était la présidente du Conseil municipal de l'époque.

Alors je ne vais pas vous lire les 24 pages, parce qu'on ne va pas s'en sortir, n'est-ce pas ? Je vais juste vous lire ça, une petite chose assez sympathique.

« Merci j'apprécie beaucoup ce qui est présenté, je crois que cela correspond à ce qu'on attendait. J'aimerais souligner la nécessité de totale indépendance de Canal Onex par rapport à ce que ces journalistes présentent. Je crois que l'on n'a pas alors donné d'instructions. C'est clair que s'ils décidaient de filmer la totalité des séances on aurait peut-être notre mot à dire mais c'est un média comme un autre qui participe à une séance publique et c'est à eux de juger ce qui est pertinent de présenter au public ou pas. »

Le commissaire, conseiller municipal de l'époque, qui avait prononcé ces mots c'est Monsieur François MUMENTHALER. Pourquoi vous me direz... Pourquoi je vous dis tout ça. Alors c'est à votre disposition, c'est dans le CMNet dans les commissions réunies de l'année 2004. On peut tous aller le voir, ce rapport.

Pourquoi je vous dis tout ça, c'est pour deux raisons. La première elle est moins cruciale, la deuxième elle est cruciale. La première c'est parce que je souhaite que le Conseil municipal ait des relations normales avec la presse locale. Les bisbilles éventuelles de l'exécutif avec la presse locale ne nous concernent pas à mon avis. La deuxième chose, c'est que dans une démocratie, la Suisse en est une, il y a l'exécutif, il y a le législatif et délibératif et puis bah le judiciaire. On va oublier le judiciaire ce soir.

Mais il y a une certaine quand même séparation entre les deux et normalement le délibératif-législatif a une certaine latitude pour s'organiser comme il l'entend sans avoir l'exécutif qui verrouille. C'était le cas lors de cette commission de 2004. A la date d'aujourd'hui, je vous rappelle que nous sommes toujours sous le règlement du Conseil municipal qui est de 2003, donc en 2004 c'était toujours ce règlement du Conseil municipal.

Je ne vais pas faire un débat avec Madame KAST sur le sujet. De toute façon la parole sera donnée, au seul pouvoir que je reconnaisse, c'est le peuple. Je suppose que vous le reconnaîtrez aussi et le 28 novembre le peuple dira ce qu'il veut réellement. Je l'espère qu'on va tous s'y soumettre. Et ça sera réglé.

Je tenais quand même à faire cette mise au point ce soir et effectivement je ne suis pas sans savoir du mail que j'ai reçu de Monsieur WALDER mais je ne l'apprécie pas pour les raisons que je viens d'expliquer. Voilà, maintenant je ne vais pas faire un débat.

Est-ce qu'il y a d'autres questions au point 3 et 4 ?

Alors bah je vous laisse la parole Monsieur PASQUIER. Pardon, je vous ai pris un moment mais il fallait quand même que je m'explique.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame KAST pour ces informations. Je pense que ce sera intéressant que ce Conseil puisse s'exprimer sur ce sujet même si vous ne souhaitez pas ouvrir le débat. Peut être qu'un vote indicatif pour le Conseil administratif pourrait être formulé de manière que l'on puisse voir dans cette salle celles et ceux qui souhaitent laisser la liberté à TV Onex de filmer toute la durée qu'il le souhaite y compris avec le son.

J'ai bien entendu et je comprends et je soutiens la mesure qui consiste à ne pas déambuler dans la salle pour des questions sanitaires mais je pense que ce sera intéressant de se positionner, de manière que TV Onex puisse filmer ce soir en toute liberté et également pouvoir enregistrer le son.

La Présidente (EVL) : Alors je suis désolée mais on ne va pas voter ce soir. Je n'apprécie en aucune façon la position du Conseil administratif mais on ne va pas ouvrir un débat, on ne va pas voter ce soir. On va laisser les gens voter le 28 novembre et décider ce qu'il va être fait parce que c'est... Je ne pense pas que ce soit de bon aloi ce soir de débattre sur le sujet et de se lancer là-dessus, très honnêtement. Je crois que tout a été dit. Le Conseil administratif a décidé de poser, ce que je considère comme un diktat mais c'est le peuple qui dira si c'est le cas ou pas.

Alors je vous redonne la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Madame la Présidente, je vous remercie de votre décision. Nous prenons acte le groupe PLR prend acte qu'effectivement ce soir TV Onex ne peut pas enregistrer l'ensemble de la séance ni enregistrer le son.

J'aimerais venir sur les communications du bureau du Conseil municipal sur le point 3 et j'aurais une question à formuler à Madame la Maire, Madame KLEINER.

Lors du bureau, j'ai posé la question de savoir si la décision qui a été prise lors du vote en le 10 novembre 2020, concernant le nouveau règlement du Conseil municipal, avait fait l'objet d'un affichage dans la commune comme le prévoit la loi sur l'administration de la commune, vous le savez.

L'article 28 dit ceci « le dispositif complet des délibérations à l'exception de celles relatives aux naturalisations doit être affiché au pilier public à partir du 6^{ème} et au plus tard au 8^{ème} jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée. Si la date porte sur un plan d'affectation du sol, celui-ci doit pouvoir être consulté par les électeurs dans le même délai » Fin de citation du premier alinéa de l'article 28.

Donc j'ai formulé cette question lors du bureau, la question est assez simple. Est-ce que la délibération du 10 novembre concernant le règlement du Conseil municipal a été... a fait l'objet d'un affichage dans la commune ?

La réponse que j'ai reçue de l'administration c'est qu'il n'y a pas de réponses pour le moment. On ne peut pas me répondre ni oui ni non. Il faut attendre la séance du prochain bureau le 7 décembre pour avoir la réponse. Donc la question concernant ce point-là c'est à Madame la Maire, pouvez-vous m'apporter une réponse sur ce sujet ? Merci.

La Présidente (EVL) : Alors répondre à cette question, ça me va sauf que le sujet maintenant c'est la question aux réponses sur les points 3 et 4. Il n'y a pas de communications à ce sujet, j'aurais plutôt tendance moi à partir... à la répondre au point 15 au sujet.

Donc je vous propose que Madame KLEINER garde cette question et y réponde quand on sera au point 15. En plus, si jamais elle n'a pas la réponse tout de suite, ça va peut-être lui permettre de chercher la réponse d'ici là, mais je vous propose que vous répondiez à cette question quand on sera au point 15, pour respecter l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a d'autres questions relatives aux points 3 et 4 ? Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Oui, merci, Madame la Présidente. Je reviens sur l'annonce qu'a faite Madame YUNUS EBENER concernant les installations de téléphonie mobile dans laquelle la commune fait des préavis négatifs.

Je voulais savoir sur quelle base la commune s'exprime-t-elle pour faire ces préavis négatifs ? Et je repose la question, comment savoir que c'est bien une installation 5G ? Merci, Madame la Conseillère administrative.

Mme YUNUS EBENER : Merci, pour cette question. Alors la base, on pourrait davantage faire des recherches pour avoir des sources que je pourrais vous citer, mais on a aucune preuve que ces ondes ne soient pas néfastes pour la population, pour la santé. Il y a eu une prise de position aussi au sein du Conseil d'Etat à ce sujet. Et on a estimé que pour des raisons de sécurité et de santé de la population, ne sachant pas les conséquences que cela pouvaient avoir, on a préféré opter pour cette position. Ça, c'est pour cette première question.

La deuxième ?

M. RITTER (EVL) : Comment savoir que c'est bien une installation 5G ?

Mme YUNUS EBENER : Parce qu'il y a les... des installations de 3-4G et puis quand ils demandent une modification on se dit que ce n'est pas pour la 2G. On se dit que forcément c'est pour augmenter. Mais en effet, ce n'est pas préciser que c'est la 5G. C'est une déduction que nous faisons.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame YUNUS EBENER. Encore des questions sur les sujets 3 et 4 ? Non ? Ok

6) Rapport de la commission Finances et informatique (FIN-1617) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2342)

Rapporteur : M. Romain GAUTHIER

La Présidente (EVL) : Est-ce que je vous passe la parole Monsieur GAUTHIER pour dire quelques mots de votre rapport ? Non ? Je ne veux pas vous forcer, c'est une question. Non il faut être enregistré. C'est une question si vous souhaitez faire la présentation de votre rapport mais ce n'est pas une obligation. D'accord.

M. GAUTHIER (S) : Alors la commission des finances a consisté à revoir dans ses grandes lignes le budget communal 2022. Donc durant la première partie de la séance, une présentation générale du budget nous a été faite par Monsieur WALDER, je vais revenir brièvement sur 3 éléments qui figurent également dans mon rapport.

Donc au niveau de l'augmentation du temps de travail du personnel communal, il y a une augmentation de 3.1 équivalents temps plein. Il y a également, il me semble aussi qui est important de mentionner que près de 90% des revenus communaux proviennent de la fiscalité. Et enfin, un dernier élément que j'ai relevé qui me semblait important, c'est que Fr. 100'000.00 de rentrée fiscale en moins ont été budgétés par rapport à 2021. Donc avec pour résultante qu'Onex dispose d'un budget équilibré pour l'année 2022.

Et à titre personnel, je voulais encore saluer le travail qui a été fait de l'administration communale et du Conseil administratif pour parvenir à un équilibre budgétaire tout en maintenant les prestations à la population à leurs niveaux actuels. Donc ça c'était pour la première partie de la séance.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la commission des finances, on est revenu commission sectorielle par commission sectorielle sur leurs budgets respectifs et à ce niveau-là il n'y avait pas grand-chose sur lequel je souhaitais revenir de plus que ce qui figure déjà au rapport.

Et finalement, la commission des finances a donné un préavis positif à l'acceptation du budget. Voilà pour mon résumé de mon rapport, si je puis dire.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Nous avons examiné avec grande attention le projet de budget 2022. Nous sommes parfaitement conscients que le Conseil administratif a dû faire les pesées d'intérêts pour nous présenter un budget équilibré pratiquement au centime près vu que l'excédent est de Fr. 827.00. Nous remercions également les chefs de service qui ont certainement dû accepter certains sacrifices.

Nous savons qu'en comparaison avec d'autres villes du Canton, Onex est plutôt sous-dotée en collaborateurs. Votre projet prévoit une augmentation de 2.3 ETP le poste supplémentaire pour le service de l'aménagement et le 0.5 ETP pour le secrétariat du service technique nous paraît justifié en raison des nouvelles compétences accordées aux communes en la matière.

La pandémie a dégradé la situation économique de nombreux Onésiennes et Onésiens entraînant ainsi des demandes de soutien administratif au service social. Nous pensons que cette situation ne sera pas pérenne, raison pour laquelle nous pensons que le 0.6 ETP

est justifié actuellement mais que l'engagement devait se faire sous forme d'auxiliaires, engagement à durée déterminée.

Nous avons de la peine à comprendre l'augmentation de 0.2 ETP pour la gestion des déchets. La stabilisation de l'ilotier vert nous surprend, cette personne a commencé son activité en pleine pandémie. Le retour sur investissement de son action a-t-il pu être évalué ?

À la lecture de l'exposé des motifs et après analyse des documents 3 fonction 3 natures notamment le compte 102, nous nous interrogeons sur l'augmentation des revenus de nature 42/44 respectivement de 14.07% et de 16.19%.

Nous avons particulièrement identifié l'augmentation des amendes, la ligne 112.427 du compte 102, augmente de Fr. 100'000.00 par rapport au budget 2021. Les recettes amendes passent de Fr. 400'000.00 à Fr. 500'000.00. Les comptes 2020 montrent une recette de Fr. 262'469.00 et ceux de 2019 une recette de Fr. 326'280.00.

Le compte 615.447 passe de Fr 638'100.00 en 2021 à Fr. 956'840.00 dans le projet 2022, soit une augmentation de Fr. 118'000.00 par rapport à 2021. Pour cette nature les comptes 2019 montrent une recette de Fr. 763' 200.00 et les comptes 2020, une recette de Fr. 620'388.00. Quelles mesures avez-vous prévues pour atteindre les montants budgétisés ? Augmentation des taxes ? Renforcement des mesures répressives ? Madame KAST, je souhaite avoir une réponse à ce sujet.

Dernier point sur lequel nous tenons, nous groupe MCG, à intervenir c'est la vente de l'appartement de Morgins. Incrire le montant de sa vente Fr. 180'000.00 comme recette de fonctionnement, nous fait penser au dicton vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Selon l'article 30 lettre K de la LAC « la vente d'un immeuble doit faire l'objet d'une délibération spécifique ». Si cet artifice vous permet d'équilibrer le budget, pourquoi pas mais nous vous avisons que le MCG s'opposera à la vente de l'appartement de Morgins.

De nombreux Onésiennes et Onésiens connus des services sociaux ont des situations précaires et n'ont pas les moyens de louer un appartement à la montagne. Pourquoi ne pas le mettre à la disposition de ces personnes contre une petite rémunération couvrant les frais de nettoyage ?

Malgré notre sentiment un peu désagréable que le budget 2022 est équilibré artificiellement par des recettes peu probables, le MCG va tout de même soutenir... le soutenir car nous ne souhaitons pas réduire les prestations à nos habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Madame la Présidente. Nous avons donc eu l'occasion d'étudier ce budget en détail avec tous les documents qui nous sont remis. Je remercie la commune et les chefs de service pour leur travail pour nous présenter ces comptes qui nous permettent de poser des questions, de voir exactement où passe l'argent du contribuable.

Des fois j'ai envie de dire que c'est même un petit peu trop détaillé. Pourquoi ? Ça nous empêche des fois peut-être de voir l'ensemble des choses, c'est-à-dire où va l'argent du contribuable, où va l'argent que le contribuable nous donne, et si ça nous plaît. Parce qu'on peut voir les détails mais simplement c'est de savoir quel pourcentage on va mettre pour tel ou tel service, quelles sont nos priorités.

Pour les Verts, c'est clair que nous aurions des priorités un peu plus élevées pour certains services comme le développement durable ou quoi que ce soit, mais nous sommes bien sûr pragmatiques, nous savons que nous ne sommes pas les seuls et nous sommes obligés de mettre de l'argent un peu dans tous les services.

Et je remercie donc particulièrement le Conseil administratif qui fait beaucoup avec peu. Bon, vous me direz qu'ils sont rompus à ce travail maintenant puisque dans notre commune nous avons peu de revenus par rapport à d'autres communes qui peuvent vraiment jongler où ils veulent, comme ils veulent avec l'argent.

Mais je pense que l'on a bien fait les choses... On fait bien les choses. Et l'argent du contribuable est bien placé même si sur certains détails on pourrait éventuellement ergoter, ce n'est pas le but, c'est surtout de voir où l'argent du contribuable va et où l'argent du contribuable va, ça va aussi pour les Verts onésiens.

Nous voterons donc ce budget pour 2022. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Oui merci, Madame la Présidente. Alors quant à l'examen du budget 2022, le groupe Socialiste s'est penché avec attention sur le projet qui était proposé et comme déjà dit lors de la précédente séance du Conseil municipal, il salue le travail qui a été fait par l'ensemble de l'administration communale ainsi que par le Conseil administratif afin de présenter un budget équilibré et dans lequel le maintien... Enfin les prestations à la population sont maintenues.

En outre, comme l'a dit Monsieur PASCHE, la commune d'Onex n'est pas la commune qui dispose du budget le plus fourni et donc le fait de parvenir à présenter un budget équilibré est d'autant... Relève d'autant plus d'un travail de fourmis et en ce sens cela relève d'une réelle volonté politique du Conseil administratif, ce qui est d'autant plus à saluer.

Pour l'ensemble des raisons explicitées, le groupe Socialiste votera sur le siège le projet de budget qui lui est présenté.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Puisque Monsieur AMBORD m'a posé la question directement, je vais avoir le plaisir de lui répondre sur la plupart des éléments qu'il a demandé. J'aimerais quand même dire à titre liminaire que je regrette vraiment que ces questions n'aient pas été posées en commission.

Ces points ont été abordés en commission sécurité puis ils auraient pu être réabordés en commission des finances, puisque je peux entendre que des fois il faut un peu de temps pour examiner. Il me semble que le fait qu'ils aient été abordés ni en commission sécurité ni en finances, c'est quand même un problème.

Je réponds volontiers mais je tiens à dire pour l'entier du Conseil municipal que c'est pour ça que nous faisons les commissions sous cette forme, je vous rappelle que dans certaines communes, seule la commission des finances examine le budget. Et nous ne trouvons pas ça très adéquat parce que finalement ça fait beaucoup de travail et puis on ne connaît pas forcément les prestations des services depuis la commission des finances.

À Onex, nous consacrons beaucoup d'heures à faire des examens par commissions sectorielles, j'ai envie de vous dire, utilisez vraiment ces commissions pour poser ces

questions. Ces questions sont pertinentes, je n'ai pas de problèmes avec ça. Je trouve juste dommage qu'elles arrivent maintenant.

Alors pour les réponses, sur la question de l'augmentation des amendes. C'est vrai que si on compare avec le chiffre 2020, la montée est vertigineuse. Le chiffre 2020 je n'ai pas besoin de vous expliquer quasiment pendant la moitié de l'année, nous n'avons pas mis d'amendes pour des raisons qu'on connaît tous.

Le chiffre que nous avons mis au budget 22 est basé sur les 6 premiers mois 21 et il est tout à fait raisonnable et crédible sur la base des 6 premiers mois 21 de reporter ce chiffre en 2022. Donc ce n'est pas une augmentation de la répression ou quoi que ce soit, c'est plutôt je dirais un retour finalement à la normale sur l'activité de nos contrôleurs du stationnement et sur l'activité de nos usagers.

Je tiens à rappeler parce qu'on parle des amendes, qu'idéalement la magistrate en charge de la sécurité que je suis, aimerais que ce chiffre arrive à 0. Parce que le jour où ce chiffre arrive à 0, c'est que nous avons des prestations qui répondent aux besoins, c'est que tout le monde respecte la loi, c'est que nous vivons dans une société apaisée au niveau du stationnement.

Pour ma part, je rappelle ici si quelqu'un en avait l'interrogation, le fantasme d'une magistrate à la sécurité et également aux finances, ce n'est pas de financer les prestations publiques par le biais des amendes. Le fantasme qu'on a, c'est d'avoir une situation où on a plus de contrevenants et on a plus besoin de mettre des amendes parce que finalement la situation est apaisée et tout le monde respecte les règles du jeu.

Donc ne voyez pas dans cette augmentation une intention politique, c'est simplement le constat d'un retour à la normale basé sur l'année 21. Ça, c'est pour les amendes.

Concernant le stationnement, et ça, c'est une des autres rubriques que vous avez pointée et d'ailleurs ça fait écho avec la question de l'UDC qui est à l'ordre du jour ici. Et ça, ça a été présenté en commission de la sécurité, tout à fait... en toute transparence. Oui le Conseil administratif a pris la décision d'augmenter le tarif des abonnements dans les parkings privés communaux. Donc ce n'est pas le tarif du stationnement horaire ni sur la voie publique ni dans nos parkings, celui-ci est inchangé. C'est le tarif des abonnements.

Faut savoir que depuis la mise en œuvre de ces parkings communaux à barrières, il y a près de 10 ans, ce tarif n'avait pas bougé. Aujourd'hui, il était... Il est jusqu'à la fin de l'année 2021, de Fr. 30.00 par mois pour les habitants d'Onex et de Fr. 50.00 par mois pour les travailleurs onésiens. Si vous n'êtes pas au bénéfice d'une place de parking sûre et que vous avez qu'un seul véhicule et que vous êtes au bénéfice d'une place de parking dans votre immeuble, vous ne pouvez pas avoir accès à ces abonnements, je précise. C'est assez restrictif pour les avoir et les travailleurs en principe aussi c'est assez restrictif pour les avoir.

Néanmoins, nous avons jugé au Conseil administratif que ces tarifs étaient trop bas par rapport aux objectifs de pousser au transfert modal et de laisser finalement l'utilisation de la voiture. J'ai envie de dire presque comme un ultime ratio, c'est-à-dire qu'on n'a vraiment pas le choix. Et nous entendons parfaitement que certaines personnes pour se rendre au travail, n'ont pas le choix.

Donc les tarifs des habitants ont augmenté de Fr. 10.00, ils sont à Fr. 40.00 par mois. Je vous mets au défi de trouver n'importe où à Genève une place de parking quasi garantie à ce prix-là. Ça n'existe pas.

Donc nous n'avons pas voulu forcer sur les habitants parce que nous trouvons bien que les habitants qui n'ont pas d'autres places de parking parce que je rappelle que c'est un des motifs pour accéder à ces abonnements puissent continuer à se garer à des prix modestes et ainsi ne pas tourner pendant des heures pour trouver une place de parking pour rentrer chez eux pour garer leurs voitures chez eux le soir. Donc ça nous fera pareil dans le bon sens qu'ils aient un accès facilité.

Par contre, pour les travailleurs, c'est un autre point de vue. Et ce point de vue nous le défendons, qui est celui de dire : on comprend très bien qu'il y a certaines personnes qui n'ont pas le choix de venir en voiture travailler mais ça doit être un choix réfléchi qui a un coût. Et ça ne doit pas être une solution de facilité. Et à Fr. 50.00 par mois, je vous assure aujourd'hui c'est une solution de facilité.

Pour un certain nombre de personnes, la réaction a été ce que nous voulions. C'est-à-dire qu'ils y renoncent parce qu'ils n'utilisent pas assez leurs voitures pour que ça vaille la peine à Fr. 50.00. Et donc ça va faire quoi ? Ça veut dire qu'ils vont utiliser plus le bus puisqu'ils devront payer en tarif horaire. Parce qu'ils peuvent toujours venir se garer en tarif horaire, il n'y a pas d'inaccessibilité à l'infrastructure. C'est le paiement qui change.

Donc quelqu'un qui utilise sa voiture une fois par semaine, eh bien il a meilleur temps avec ce nouveau tarif de payer en horaire une fois par semaine et puis le reste du temps, il vient en TPG, il vient à vélo. Il vient comme il veut et tout va bien.

Avec l'ancien tarif, il avait meilleur temps d'avoir une place de stationnement avec toute la facilité que ça a, c'est que le jour, comme il a une place, peut être qu'il ne se posera pas deux fois la question de savoir si je prends la voiture ou si je prends le vélo. Alors qu'avec ce tarif-là, il se posera deux fois la question et c'est exactement ce que l'on veut. Et c'est une position tout à fait assumée à cet égard.

Je donnerais évidemment plus de détails sur les chiffres, sur le nombre d'abonnement, etc. dans la réponse de l'UDC qui a été posée aujourd'hui à l'ordre du jour. Donc la réponse vous parviendra et d'ailleurs elle parviendra... J'en profite du coup pour faire un peu d'information sur les points en suspens. Elle parviendra conjointement avec la réponse à la question ou à la motion, je ne sais plus trop, de Madame Cora BEAUSOLEIL qui nous demandait justement le nombre de place, les différents systèmes, comment est géré le stationnement à Onex mais de manière plus globale.

Donc ces deux questions se rejoignant, il y aura une réponse peut-être pas la même mais très complémentaire pour ces deux questions. Et elles arriveront de manière simultanée. Voilà pour ce qui est de la deuxième augmentation de recette.

Pour ce qui est... Donc oui j'ai oublié de préciser. Donc on passe de Fr. 50.00 à Fr. 100.00. Ce qui encore un tarif extrêmement accessible en comparaison intercommunal. Si vous allez à Carouge, c'est Fr. 135.00 l'équivalent. Donc on voit qu'on est encore dans les tarifs les plus bas malgré cette adaptation significative. On est conscientes de l'augmentation significative mais voulue de ce tarif de stationnement des travailleurs.

Et puis la dernière question que je voulais... à laquelle je voulais répondre mais je ne vais pas répondre sur le fond du choix financier mais simplement sur pourquoi finalement ne mettons pas cet appartement de Morgins à la disposition de personnes à petit budget.

Parce que ça ne marche pas. Nous avons essayé. Il n'y a pas preneurs. Cet objet nous ne le vendons pas pour faire de l'argent, comme je... alors là il y a eu des questions aux

commissions des finances et là j'y ai déjà répondu donc je me permets d'en reparler. Nous ne vendons pas cet objet pour équilibrer le budget.

Nous vendons cet objet parce qu'il ne correspond plus à une utilité pour le service public d'Onex. Il vous faut savoir que nos prédécesseurs qui ont acheté quand ils ont acheté cet appartement, d'ailleurs je ne sais même pas s'ils l'ont acheté ou s'ils l'ont hérité, j'en ai aucune idée. Et depuis que je suis élue, cette chose existe.

Donc ceux qui ont fait que cet appartement soit à disposition pendant très longtemps, il n'était accessible qu'aux employés de la commune. Il n'était pas accessible au public. Même les employés ils n'y trouvaient plus trop l'utilité. Il y avait une ou deux locations par an, alors vraiment pas grand-chose. Et ce n'était pas cher, je vous assure.

Et on l'a ouvert à la population, et d'ailleurs si vous allez sur le site du service social pôle seniors, il est mentionné comme étant une possibilité pour les seniors depuis que nous avons ouvert. Nous avons fait un peu de communication dans le journal des seniors, nous avons proposé à des personnes, etc. Personne n'en veut. Ça ne marche pas !

Pourquoi ? Cet appartement il est petit. Il est extrêmement bien situé en termes d'infrastructures sportives mais c'est à peu près toute sa seule qualité. Pourquoi ? Parce qu'une famille nombreuse ne rentre pas dedans.

En été, il n'est pas très intéressant parce que la proximité des infrastructures sportives de ski elle est moins pertinente, on peut toujours utiliser le téléphérique pour aller faire des balades mais enfin ce n'est pas généralement ce qu'on regarde... Ce qu'on cherche quand on va l'été à la montagne. On va faire plutôt de la balade sans téléphérique. L'environnement n'est pas très très bucolique, on va dire.

Donc en gros, comme j'ai dit en commission des finances avec un peu d'humour, cet appartement il va très bien pour des jeunes qui ne sont pas soucieux du confort, très sportifs qui veulent passer leur temps sur les pistes mais si possible qui n'ont pas envie de dormir trop tard le matin parce qu'il est malheureusement avec vue sur la déchetterie de quartier communal et le bruit des camions est entendable.

Donc voilà, nous ne proposons pas de vendre cet appartement pour équilibrer le budget communal. Nous avons mis la vente de cet appartement parce qu'il ne correspond plus à nos besoins et que nous avions déjà pensé le vendre lors d'une précédente législature sans y arriver. Et aujourd'hui, notamment ma collègue Anne KLEINER, a attiré notre attention sur le fait qu'il y avait un regain d'intérêts pour les objets à la montagne et que comme on n'en trouvait pas vraiment d'intérêts pour la Ville d'Onex, là ça serait peut-être le bon moment pour le proposer à la vente.

Et nous avons validé cette proposition et c'est ainsi que nous avons montré cette recette dans le projet de budget, mais ce n'est pas pour équilibrer le budget. Ça fait partie des multiples recettes qui rentrent dans le budget et je peux vous redire ce que j'ai dit en commission des finances : notre exercice ce n'est pas d'aller chercher les recettes, notre exercice c'est de faire baisser les charges au niveau des recettes.

Quand nous construisons le budget, je pense que c'est bien de le rappeler pour ceux qui ne sont pas au courant, nous avons les services qui mettent leurs desiderata et après nous avons les projections de recettes. Tout ceci est consolidé pendant l'été et nous passons un séminaire d'une dizaine de jours avec beaucoup d'heures par jour, avec un examen minutieux de chaque ligne et notre objectif c'est d'arriver à gommer les marges, à ne pas toucher aux prestations évidemment, mais à gommer toutes les marges pour pouvoir

répondre aux besoins de notre population, répondre aux demandes de notre administration qui est consciente des besoins de la population et équilibrer le budget. Et c'est vrai qu'au moment où on arrive à l'équilibre, bah on arrête de se faire mal pour reprendre l'expression du secrétaire général directeur des finances.

Voilà, c'est en ceci qu'il contribue à l'équilibre du budget mais pas plus que toutes les autres recettes, pas plus que les recettes du stationnement d'ailleurs comme vous l'avez relevé, que ce soit des recettes des amendes, que ce soit des recettes du stationnement ou d'autres recettes : les entrées de la piscine ou autres recettes, les locations de salles, enfin, bref toutes ces recettes qui sont dans le budget dans les rubriques 40 et suivante et bien contribuent à ce niveau de recette sur lequel on essaye d'aligner les charges et je dois vous dire que du côté du Conseil administratif on est extrêmement satisfaites d'avoir réussi à aligner ces charges et d'avoir réussi à le faire sans toucher aux prestations de la population et en pouvant y répondre aux différents besoins.

Et c'est en ceci qu'on pense que ce budget n'est peut-être pas le plus révolutionnaire de la commune mais c'est un budget qui véritablement mérite d'être soutenu parce qu'il réussit cet équilibre difficile d'équilibrer le budget et de répondre aux besoins de la population d'Onex.

Je vous remercie.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette allocution a été préparée à partir des réflexions et avis de l'ensemble de notre groupe.

L'an passé, nous avions voté en faveur du budget 2021, dans un esprit de conciliation eu égard à la situation difficile que notre CA vivait : nouvelle législature et situation inédite due au COVID-19. Nous n'avions donc pas fait d'objection quant à la nouvelle organisation ni aux velléités ouvertement affichées par le CA sur le favoritisme forcené concernant l'engagement de personnel.

Le résultat nous le voyons, hélas cette année déjà, une demande d'augmentation de personnel totalement injustifiée si on se réfère à la stagnation du nombre d'habitants à Onex.

3.1 équivalent plein-temps supplémentaires sont demandés. Si une partie est honorable afin de maintenir de nouvelles prestations importantes de la commune en termes d'environnement, une partie ne sert qu'à pallier à la mauvaise organisation sans valeur ajoutée.

Nous constatons également que l'équilibre du budget ne peut être atteint cette année que par une baisse de Fr. 230'000.00 des immobilisations corporelles du patrimoine administratif et de la vente d'un bien pour Fr. 180'000.00. Ces fonds dégagés permettent d'engager du personnel et ça n'est pas une méthode viable.

Le point d'ordre de cette mauvaise gestion depuis plus d'un an est constitué par les bâtiments où la volonté d'engager à tout prix une femme comme cheffe de service alors que visiblement le CA n'en trouve pas pour ce poste, conduit à une désorganisation du service que l'engagement de personnel administratif ne comblera pas. La personne la plus compétente et dynamique pour ce poste devrait être engagée dans les plus brefs délais.

De plus, toujours aux bâtiments, nous constatons que la vente d'un bien va servir au budget de fonctionnement. Au passage, nous noterons la grossière erreur qui est faite dans le

rapport des finances concernant la question d'une commissaire sur ce sujet. En effet, la question ne porte en aucune façon sur le fait de vendre un bien mais sur le fait que la vente de ce bien serve au budget de fonctionnement de l'année 2022. Cela nous apparaît comme hérésie totale. La vente d'un bien ne devrait pas servir, de notre point de vue, à équilibrer un budget de fonctionnement.

Raison pour laquelle, nous demandons un amendement au budget, c'est-à-dire le retrait de la ligne budgétaire numéro 963.441 de Fr. 180'000.00. Nous précisons enfin, que cela soit clair, que notre désaccord porte sur le fait de mettre au budget le produit de la vente de cet appartement et pas du tout sur le fait de vendre l'appartement en lui-même. Si vente il y a, elle devra faire l'objet d'un excédent au revenu aux comptes comme ça a été le cas pour la vente de Rés'Onex en son temps, de la même façon lors du renflouement ponctuel de la CAP, la charge n'avait pas été incluse dans un budget équilibré, mais avait fait objet d'un dépassement de compte.

Nous proposons de compenser cette non-dépense.. ce manque de revenu de Fr. 180'000.00 par une diminution de l'engagement du personnel pour un montant équivalent à commencer de préférence par le personnel administratif prévu aux bâtiments.

Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Alors, un amendement a été demandé, je vais demander à Monsieur MOSCHELLA de m'apporter l'amendement et puis dans un autre temps, je passe la parole à Madame KAST.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. J'ai pas tout à fait compris ce que vous appelez le favoritisme forcené dans votre intervention. J'espère que vous n'entendez pas par là que nous créons des postes pour engager des copains, sinon j'imagine que ça serait diffamatoire et que je n'accepterais pas de tels propos soient tenus sans en référer à la justice. Donc je.. j'ai pas très bien compris ce que ça veut dire, je vois à votre tête que ce n'était pas ça que vous visiez. Je vous laisse volontiers le bénéfice du doute. Mais j'aimerais bien que vous précisiez ce point.

Avant cela, je vais parler de votre amendement. Monsieur MOSCHELLA vous proposez de retirer Fr. 180'000.00 des recettes du budget et donc vous devez trouver Fr. 180'000.00 d'économies. Donc vous devez indiquer la ligne sur laquelle vous voulez retrancher ces Fr. 180'000.00, vous ne pouvez pas cibler des postes spécifiquement. Par contre, vous pouvez cibler la ligne charges du personnel.

Je vous donne juste la méthode.

M. MOSCHELLA (EVL) : On parlait de favoritisme au niveau du.. de discrimination à l'engagement par rapport aux sexes des personnes recherchées, et non pas de corruption.

La Présidente (EVL) : Pardon mais entre-temps il y a Madame BEAUSOLEIL qui s'est glissée, alors je vais dans l'ordre. Madame BEAUSOLEIL vous avez la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Oui je me permets de revenir sur cette remarque qui est beaucoup faite par rapport à cet appartement.

Je vous rappelle qu'on en a parlé il y a plus d'un an en commission des bâtiments, peut-être moins d'un an. Et à ce moment-là, il n'était pas encore question du budget et Madame KLEINER nous avait déjà informés, bah toutes les problématiques que Madame KAST a exposé du fait qu'il ne soit pas occupé malgré que le CA ait essayé de le relancer. Elle nous avait d'ailleurs relancer nous en nous disant de passer le mot autour de vous. Et à ce moment-là il avait déjà été question de dire : voilà on pense mettre cet appartement en vente pour les raisons qu'il n'est pas utilisé. Donc je trouve que c'est un procès de mauvaises intentions de dire que ce serait pour équilibrer un budget quand on en a déjà eu vent il y a plus d'un an quand c'était même pas dans le contexte du budget donc je suis pas forcément avec cet argument-là.

Merci.

M. GAUTHIER (S) : Oui. Alors je suis content de votre prise de parole Monsieur MOSCHELLA parce que je dois avouer que j'étais assez circonspect de votre obstination de la part de votre groupe à vous opposer ou à essayer de faire du foin autour de la vente de cet appartement. Et finalement, le fait que dans le cadre de votre amendement vous mettiez dans la balance le gel, on va dire, de l'engagement de personnel communal, je comprends un peu mieux ce que vous essayez de faire à travers cet amendement. Dans la mesure où ce qui vous dérange finalement c'est qu'on puisse engager du personnel communal et vous manifestez rien d'autre que votre position à la fonction publique à travers cet amendement.

Voilà c'était pour ma prise de parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je réponds d'abord à Madame Cora BEAUSOLEIL. On est absolument pas opposé à la vente d'un appartement mais par principe on considère que la vente d'un bien du patrimoine financier doit faire l'objet d'un projet en cours d'année et ne doit pas être intégré à un budget de fonctionnement.

On peut pas comparer la vente de patrimoine financier de biens immobiliers aux revenus qui viennent par exemple du stationnement, des amendes, des locations, des impôts, etc. parce que ce n'est pas le même type de revenus.

Pour répondre à Monsieur GAUTHIER, les deux nous posent problème en fait. À la fois la vente.. que la vente de l'appartement figure dans un budget de fonctionnement et à la fois l'engagement qui est à notre avis injustifié, pas totalement mais en partie, et c'est pour ça qu'on aimerait réduire du même montant pour que ça ait un sens.

Mme KAST : Merci, alors maintenant j'aimerais parler sur le fond de l'amendement que je n'ai pas vu mais si ces Fr. 180'000.00 dont on parle, c'est bien ça ? Monsieur MOSCHELLA acquiesce, je vous remercie.

Et bien il faut être très clair avec vous, ça veut dire un personnel stop. Fr. 180'000.00 de moins sur la ligne des charges du personnel c'est aucun nouveau poste. C'est aussi simple que ça. Donc voilà, c'est pas le choix du Conseil administratif, c'est pas le choix pour le

moment en tout cas de la majorité de la commission des finances. Nous nous défendons, nous avons besoin de ce personnel pour renforcer les prestations à la population. Nous avons.. nous sommes dans une commune faiblement dotée en personnel par rapport à la charge des tâches qui incombent. Vous avez notamment.. ça sera très difficile de faire des comparaisons en termes de ETP parce que dans une commune, vous avez la voirie qui est externalisée alors que dans la nôtre elle est internalisée et dans une autre commune voisine vous avez la petite enfance qui est internalisée alors que chez nous c'est des associations subventionnées donc ce n'est pas les mêmes lignes du budget.

Par contre vous pouvez faire les comparaisons que vous voulez en termes de charges par habitant. Et ça c'est le seul critère à peu près valable, parce que finalement que vous dépensez de l'argent en salaires directs pour la petite enfance ou en subventions, donc en salaires indirects pour la petite enfance, c'est toujours à peu près le même argent que vous dépensez et les prix des places en crèches sont similaires d'une commune à l'autre. Donc on peut comparer lorsqu'on fait en francs par habitant.

Alors moi je vous dis clairement, Monsieur MOSCHELLA, les charges du personnel c'est comme autre chose, nous sommes la commune qui est la plus économique du Canton en francs par habitant. Nous sommes, dans ce budget 2022, à Fr. 3'003.00. Toutes les villes du Canton sont dans des niveaux similaires. Je n'ai pas pu comparer leurs projets de budget parce qu'évidemment je ne le connais pas à ce stade mais j'ai pu faire la comparaison concernant leurs recettes.. leurs comptes pardon ou leurs budgets, je crois 21 j'ai pris. Et là, d'ailleurs c'est dans l'exposé des motifs, si ma mémoire est bonne, vous avez les chiffres en francs par habitant des communes voisines.

La commune qui nous est la plus proche c'est Vernier qui est effectivement à Fr. 3'300.00, je vous dis ça de mémoire je n'ai plus les chiffres sous les yeux mais je peux les retrouver, mais je vous dis ça de mémoire à Fr 3'300.00 par habitant. Après nous avons Lancy qui est pas si loin finalement, je crois Fr. 3'600.00 / Fr. 3'700.00 dans ces eaux-là. Puis nous passons gentiment à Carouge et Meyrin qui sont au-dessus des Fr. 4'000.00 qui frôlent les Fr. 5'000.00., et puis la Ville de Genève bien plus haut à Fr. 5'600.00 / Fr. 5'800.00 francs par habitant sauf erreur de ma part.

Et vous pouvez prendre à peu près tous les indicateurs que nous avons, tous les indicateurs sont possibles sur les capacités financières des communes seront tous dans le même sens. Onex est une des communes les plus modestes et pourtant nous sommes la seule commune parmi celles-ci à peu près à réussir à équilibrer son budget. À ne pas utiliser la marge RFFA que nous sommes en droit d'utiliser. À ne pas proposer des mesures structurelles d'économies sur le dos du personnel par exemple comme ça peut être fait dans un premier temps en Ville de Genève, maintenant ils en sont revenus grâce à une réévaluation de leurs recettes fiscales.

Alors je pense qu'effectivement nous sommes pas.. nous prétendons pas à être parfait et exemplaire, personne ne l'est, mais je pense que nous n'avons pas à rougir de notre situation et ce que nous arrivons à faire avec peu. Et si nous arrivons à faire tout ça avec peu, c'est grâce à l'engagement de notre personnel. C'est grâce à leur motivation. C'est grâce au fait qu'ils font beaucoup avec peu aussi, ils apprennent à être polyvalents, ils apprennent à se remplacer les uns parmi les autres lorsqu'il y a des problématiques, ils apprennent à se serrer les coudes et ils l'ont toujours fait avec brio. Je pense que la moindre des choses, la moindre des choses qu'on pourrait avoir par respect vis-à-vis d'eux, c'est de pas commencer à renier sur des renforts qu'ils attendent tous depuis longtemps, ils attendent pour délivrer les prestations à la population parce que comptablement on est pas d'accord que l'objet soit inscrit au budget de fonctionnement.

C'est tout ce que je voulais vous dire. Je considère que vous êtes en droit d'être.. d'avoir des désaccords sur ce budget mais si vous considérez qu'il faut pas de nouveaux postes ayez le courage de le faire et de le défendre comme tel. Si vous considérez que cet appartement ne doit pas être vendu et bien vous vous opposerez au projet de délibération. Si on trouve un acheteur, ce qu'on espère tous, et puis vous vous opposerez à ce projet de délibération qu'on fera pour la vente si on trouve un acheteur. Mais s'il vous plaît ne commencez pas à vouloir pour équilibrer le budget, alors à ce moment-là, renier sur la variable d'ajustement qu'est le personnel, parce que véritablement dans la situation actuelle et ce qu'ils vivent depuis 2 ans, ils ne le méritent pas.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je souhaitais apporter un complément par rapport à ce que ma collègue vient d'évoquer et qui est tout à fait juste et évidemment le Conseil administratif est vraiment aligné sur cette intervention.

Maintenant, vous êtes bien évidemment au courant qu'il y a eu des changements au niveau d'un certain nombre de règlements par rapport aux autorisations de construire. Si on décide de pas engager du monde au sein du service de l'aménagement, et bien nous allons pas forcément réussir à suivre les autorisations de construire. Et ce qui serait fort dommage, c'est que le Canton décide pour la commune. Parce que c'est ça qui va se passer. C'est qui si le service n'a pas la possibilité d'étudier, de favoriser ce que vous avez voté au sein de ce Conseil municipal, et bien le Canton décidera pour nous. Et en fait, je trouve quand même dommage de laisser ce pouvoir au Canton alors que c'est finalement de notre devoir de décider comment est-ce que cette commune va se développer vu que c'est nous qui y habitons.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame YUNUS EBENER. Je n'ai plus de paroles demandées.. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci. J'ai entendu tous vos arguments et je demande une petite suspension de séance pour préparer l'amendement avec les bonnes lignes de budget.

20 heures 05 Interruption de séance
20 heures 15 Reprise séance

La Présidente (EVL) : Alors, tout le monde est de retour. Alors j'ai reçu l'amendement ECHO-Vert'Libéraux. .

Alors, l'amendement demandé est de supprimer la rubrique 963.441, c'est donc la rubrique de l'immeuble de Fr. 180'000.00 du budget de fonctionnement 2022. En contrepartie, de réduire la nature 30 qui est la charge de personnel d'un montant équivalent aux nouveaux postes prévus au service d'exploitation et de réduire pour le reste la nature 36 qu'est la charge de transfert du montant restant.

On peut évidemment pas donner les montants puisqu'on ne les connaît pas, en l'occurrence puisqu'il s'agit de salaires.

Ah, Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Pour préciser un petit peu ce jargon. L'idée est de supprimer la vente de l'appartement du budget pour qu'elle soit peut-être proposée dans un projet en courant d'année et de compenser cette perte de revenus par l'annulation du poste administratif demandé aux bâtiments et ensuite de trouver le reste des économies dans la nature 36 qui sont les charges de transferts.

M. STURCHIO (PS) : Merci, Madame la Présidente. Après ces propos d'un autre temps, l'attaque aux fonctionnaires qui travaillent sans compter et sans relâche encore en cette période de COVID et les attaques contre les femmes pour empêcher l'engagement de femmes à des postes de responsabilités.

Il est clair que si c'est pas un coup de pub, on se demande bien ce que fait le parti ECHO-Vert'Libéraux dans un Conseil municipal. Pour ces motifs, le groupe Socialiste s'opposera à cet amendement avec fermeté. Merci.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Donc j'essaye de comprendre effectivement comment est construit cet amendement. Donc je le lis. La rubrique 963.441 du budget de fonctionnement 22, ça c'est l'appartement.. la vente de l'appartement de Morgins. Et de réduire la nature 30 d'un montant équivalent au nouveau poste prévu au service exploitation et de réduire la nature 36 du montant restant.

Je relis pour que le secrétaire général me décrypte. Alors merci beaucoup à tout le monde pour cette traduction parce que je dois dire que j'étais un petit peu perdu à la lecture orale.

Donc je vous informe que la nature 30, d'un montant équivalent au nouveau poste du service exploitation, c'est la teneur de votre amendement. Donc le montant équivalent au nouveau poste du service exploitation.. d'ailleurs je tiens à préciser que c'est pas un poste au service exploitation mais je crois que c'est quelque chose que vous n'avez pas compris, c'est un poste au secrétariat des services techniques. Donc c'est à la fois le service de l'exploitation, le service de l'aménagement et le service de l'environnement et du sport et du développement durable.. effectivement merci Madame la Conseillère administrative de me rafraîchir la mémoire sur ce point.

Et donc, c'est un pôle administratif qui est partagé entre trois services et un secteur et ce n'est pas un poste à l'exploitation, donc déjà ce point n'est pas exact donc nous voterons non.

Mais peu importe, mon propos n'était pas là. Mon propos était de dire que ce montant c'est à peu près Fr. 50'000.00. Donc vous allez nous proposer de réduire Fr. 130'000.00, si mes calculs sont justes, sur la ligne 36. Et alors la ligne 36, Monsieur le Conseiller municipal, Mesdames, Messieurs, Conseillers municipaux, c'est essentiellement des charges obligatoires soit des participations à des groupements intercommunaux, la fondation des Evaux, enfin toutes ces structures juridiques intercommunales à laquelle on appartient que ce soit la PC, l'accueil familial de jour et autres et CIV et j'en passe.

Et ces participations-là, elles sont liées à nos participations groupements. Donc on ne peut pas y toucher. Donc les Fr. 130'000.00 nous devrons aller les chercher sur les subventions aux associations. C'est aussi clair que ça.. donc la petite enfance qui est le plus gros poste des subventions aux associations de cette nature 36 évidemment mais on peut aussi qu'on enlève ça sur le foot ou je sais pas moi.. la Villa Yoyo pour les prestations familles. Que dis-je encore ? non la Villa Yoyo c'est pas assez c'est Fr. 110'000.00 la subvention donc.. vous

avez le tableau des subventions en annexe du budget donc vous pouvez chercher à peu près Fr. 130'000.00 de subventions.

Voilà, c'est votre choix. C'est pas celui du Conseil administratif et très clairement.. je veux dire.. vous vous trompez de cible avec l'attaque sur ce poste administratif. Il s'agit de renforcer un pôle administratif qui est partagé entre plusieurs services. Et très clairement, si vous pensez faire l'ajustement sur les lignes de la 36, et bien vous allez surtout faire l'ajustement sur les lignes aux associations subventionnées de la Ville d'Onex. Et si on fait un linéaire, et bah.. si on fait un linéaire pur à la charge de la subvention, c'est clairement la petite enfance qui paiera.. allez.. le 80% de ces Fr. 130'000.00 puisqu'elle pèse extrêmement lourd sur cette nature 36 pour les postes sur lesquels on a la main.

Je rends l'amendement à la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Moi je tiens vraiment à attirer l'attention du Conseil municipal. On va voter sur cet amendement, est-ce que vraiment vous prenez la responsabilité de voter un tel amendement où on va devoir sabrer dans les subventions pour les associations ?

Les associations sportives c'est des associations où c'est très important. C'est vraiment important, d'autant plus de nos jours que ces jeunes, que ces familles puissent en profiter. Donc sabrer là-dedans, je trouve que vous prenez une très grande responsabilité et je trouve que le groupe ECHO-Vert prend une certaine responsabilité en proposant ce type d'amendement que l'on sabre dans des prestations qui sont proposées à la population à travers ces associations.

Merci. Madame la Présidente.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Pour les mêmes raisons que le PS et pour le fait que l'argumentaire sur l'appartement.. la vente de l'appartement ne sont non pertinents, nous nous opposons à l'amendement. Et après ce qui a été dit, je tiens aussi à rappeler quelques faits qui vont dans le sens du CA de privilégier des candidatures femmes à compétences égales.

Je tiens juste à rappeler que selon la Confédération, les femmes elles occupent en général des positions moins élevées que les hommes. Elles sont bien plus nombreuses à travailler comme salariées sans fonction de cheffes. Les hommes travaillent bien plus souvent comme indépendant ou comme salarié membre de la direction ou exerçant une fonction de chef. Cette inégalité elle persiste même lorsque les hommes et les femmes ont un niveau de formation égal et depuis 2011, c'est-à-dire 10 ans, on observe aucun changement notable dans cette distribution.

Voilà, j'aimerais qu'on garde juste ces chiffres en tête. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Je vais pas réagir. Je vais laisser le vote s'exprimer simplement par rapport à la petite erreur que Madame KAST a soulevée dans l'amendement lui-même. Vu l'issue du vote assez certaine, on va pas le corriger. On va voter ainsi. Merci.

La Présidente (EVL) : Pardon, j'ai pas compris. J'ai pas compris.

M. MOSCHELLA (EVL) : Par rapport au fait que le poste administratif, il soit dispatché entre 4 ou 5 services et pas juste au service exploitation, comme on l'a écrit sur l'amendement.

La Présidente (EVL) : D'accord, je laisse tout comme ça ?

M. MOSCHELLA (EVL) : Je propose de laisser comme ça, oui. Et qu'on passe au vote.

La Présidente (EVL) : D'accord, merci Monsieur MOSCHELLA. Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG va s'opposer à cet amendement pour les mêmes raisons qu'ont cité le PS et Madame Cora BEAUSOLEIL.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur AMBORD. La parole n'étant plus demandée, je vais lire l'amendement.

Alors l'amendement est de supprimer la rubrique 963.441 du budget de fonctionnement 2022, de réduire la nature 30 d'un montant équivalent au nouveau poste prévu au service d'exploitation et de réduire la nature 36 du montant restant.

Celles et ceux qui approuvent cet amendement, pressent le +. Celles et ceux qui s'opposent, pressent le -. Celles et ceux qui s'abstiennent, prennent le 0. Je lance le vote.

Par 6 oui, 2 abstentions et 19 non, l'amendement est rejeté.

L'amendement du projet de délibération 2342 est refusé par 19 non, 2 abstentions et 6 oui (27 votants)

Je vois que la parole n'est plus demandée, si Monsieur PASQUIER vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR s'est penché assez longuement sur ce projet de budget. On considère que c'est la deuxième année depuis le début de la législature que cette majorité de gauche du Conseil administratif lui soumet un budget qui est en fin de compte assez similaire à celui de 2021 auquel nous nous sommes déjà prononcés.

Alors c'est vrai que c'est 2 visions qui s'opposent dans cette commune entre celle du PLR et celle de la majorité rose verte. Nous considérons qu'une ville comme Onex devrait plutôt axer ses priorités à baisser les impôts. Il s'agit de baisser les impôts, comme vous le savez nous sommes une des communes qui avons les impôts les plus élevés du Canton avec d'autres.

Et aujourd'hui, en fait, ce budget, comme les années précédentes et celles qui ont précédé, on est dans une forme de copié-collé où les charges continuent à augmenter. Les effectifs de la commune continuent à augmenter. Ça ne signifie pas que l'ensemble du personnel, ça a été dit ce soir par Madame KAST, que le personnel ne fait pas son travail, que le personnel de la commune sont des tire-au-flanc. Bien au contraire, pour pouvoir les côtoyer que ce soit à travers les commissions ou à travers la commune, nous avons effectivement une qualité et des compétences au sein de l'administration avec un engagement qui est pas contestable. Le propos il n'est pas là.

Le propos il est, pour nous représentants de la droite groupe PLR, est de dire qu'il faut changer de paradigme, de changer aussi cette configuration de la Ville d'Onex, de réfléchir sur une autre stratégie. Une stratégie qui consiste à ne pas être la commune au dernier du classement en termes de recettes, en termes de salaires médians, en termes de précarité, de poche de précarité. Et aujourd'hui, les signaux que vous donne la gauche Socialiste et Verts, j'en veux pour preuve un élément qui a été.. une résolution qui a été votée lors du dernier Conseil municipal qui demande que le Conseil administratif fait tout ce qui est en son pouvoir pour continuer à acquérir des surfaces du sol, à municipaliser pour construire encore des bâtiments. Des bâtiments pour y loger des gens qui sont en difficultés, des logements d'utilités publiques. C'est pas là que nous créons la mixité sociale. C'est pas là que nous allons réussir à changer la configuration sociale de la commune.

Il est vrai qu'aujourd'hui, vous le savez, sur un budget de Fr. 57'000'000.00 près de Fr. 22'000'000.00 ce sont les charges du personnel et sur ce budget de Fr. 57'000'000.00 près de Fr. 8'500'000.00 proviennent de la péréquation intercommunale. Jusqu'à quand les autres communes, vous êtes suffisamment bien placé au sein de l'association des communes genevoise, jusqu'à quand les autres communes continueront d'accepter de verser encore et encore de l'argent sur ces communes ? Combien de temps ce système de péréquation intercommunale va persister ?

C'est vrai qu'il est assez complexe, si nous commençons à baisser les impôts, à baisser le centime additionnel en dessous de la barre des 50.5 et bien nous de facto nous pourrions plus bénéficier d'un certain nombre de rentrées par le biais de cette péréquation intercommunale.

Ce que souhaite le groupe PLR, c'est que nous puissions sereinement tout en respectant les visions de société différentes que nous avons mais peut-être trouver un chemin pour réfléchir sur cette situation où cette commune est toujours dans une situation pas des meilleures par rapport au reste du Canton. Peut-être qu'il s'agira de fusionner la commune avec d'autres, de retrouver ou de retravailler sur le système de péréquation intercommunale, d'attirer aussi des personnes physiques qui puissent payer des impôts sur la commune et surtout continuer à revoir peut être en termes d'aménagement du territoire pour attirer des entreprises ou des sociétés qui puissent aussi mieux équilibrer nos comptes.

Vous voyez le travail il est important aujourd'hui dans tous les travaux que nous avons faits à travers les différentes commissions, aucun signal n'est donné dans cette direction de dire : il faut revoir le système qui nous guide depuis maintenant un certain nombre d'années.

Donc voilà Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, aujourd'hui le groupe PLR n'est pas satisfait de ce qui est présenté sur ce budget. Nous allons refuser ce budget. Mais avant ce que l'on souhaitait vous proposer c'est de renvoyer ce budget à la commission des finances de telle manière à pouvoir réfléchir ensemble sur une autre stratégie, d'autres pistes, une autre ligne qui nous permet de faire évoluer la commune d'Onex en regardant

les différentes prestations qui sont fournies aujourd'hui. En ayant le courage aussi de faire des coupes où il faut faire des coupes. Et puis de prendre nos responsabilités dans cette direction.

Voilà Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer ce projet de budget à la commission des finances. J'ai terminé. Merci pour votre attention.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur PASQUIER. Un renvoi en commission a été demandé. Je vous rappelle que la règle est de se prononcer sur ce renvoi en commission. Le débat est quelque part suspendu jusqu'au vote du renvoi en commission et continuera si le projet n'est pas renvoyé en commission.

Madame YUNUS EBENER c'est sur le renvoi en commission que vous vous exprimez ? Alors Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (PS) : Merci, Madame la Présidente. On voit pas très bien ce qu'on irait faire en commission. Les concitoyennes et concitoyens onésiens ont des besoins aujourd'hui et pas dans.. et pas demain ou dans on ne sait combien d'années par rapport à peut être à la solution proposée par le PLR qui d'ailleurs ne propose pas vraiment de vraie solution. Il fait des critiques, il propose des baisses d'impôts qui auraient pour incidence de nous faire perdre de la péréquation financière sur justement laquelle Monsieur PASQUIER vous l'avait dit, c'est là-dessus que notre commune vit principalement parce qu'elle a été construite comme un.. une cité-dortoir malheureusement et c'est pas ce que la majorité Rose-Verte souhaitait.

Nous sommes pour la mixité clairement. Et donc j'ai une question pour Monsieur PASQUIER quand même. C'est : où voulez-vous implanter ces riches contribuables sur la commune onésienne puisqu'il n'y pas de places ? Donc pour résumer ça sera un non en renvoi en commission et nous voterons le budget tel que présenté par le Conseil administratif.

Merci.

Mme KAST : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je le rappelais à l'occasion de la question de Monsieur AMBORD, nous avons un processus qui est parmi les plus démocratiques ou en tout cas les plus participatifs avec l'entier du Conseil municipal surtout les processus sont démocratiques mais les plus participatifs avec l'entier du Conseil municipal au niveau de l'examen de ce budget.

Vous avez eu la possibilité, vous êtes en plus des spécialistes sur votre commission sectorielle, de proposer éventuellement des coupes de prestations puisque Monsieur PASQUIER évoquait qu'il fallait couper là où il fallait avoir le courage de le faire. Vous avez la possibilité de proposer des nouvelles recettes dans un certain nombre de domaines supérieurs à celles que le Conseil administratif vous propose puisqu'il s'agissait de trouver des nouvelles recettes pour ne plus être dépendant de la péréquation. Et effectivement, vous avez la possibilité notamment en commission des finances, de faire des débats sur le niveau de l'impôt puisque ça fait partie de la prérogative des commissions des finances.

Pour ma part, je peux entendre à peu près toutes les propositions et après les combattre avec fair-play et loyauté si je suis en désaccord avec elles mais je comprends pas.. je comprends pas finalement pourquoi ces questions n'ont pas été évoquées en commission.

Si vraiment le groupe PLR veut faire de manière consensuelle et un chemin ensemble pour trouver une autre solution, je reprends vos mots Monsieur PASQUIER, alors qu'attendez-vous ? Qu'avez-vous attendu en commission ? Qu'avez-vous fait pendant nos deux semaines, parce que c'est deux semaines de travail en commissions sectorielles dans les différents domaines où vous considérez qu'il y a des prestations qu'ils faudraient couper ou à l'inverse où vous considérez qu'il y a des recettes à aller chercher où il faudrait trouver cette nouvelle voix. Qu'avez-vous fait pendant ces commissions sectorielles ? Aucune de ces propositions n'ont été formulées. Les seules propositions qui ont été formulées ont été effectivement sur la commission sectorielle qui a traité le budget de l'exploitation sauf erreur de ma part et c'était essentiellement sur cette histoire de l'appartement de Morgins.. un peu sur l'énergie.

Mais véritablement dans les autres commissions et notamment celles.. mes commissions sectorielles, il y a eu des questions sur la compréhension des chiffres entrés mais il n'y a pas eu de propositions et j'ai.. je pense que nous sommes en droit l'administration et conseillers administratifs, nous sommes en droit d'interpréter cette absence de propositions sur une commune satisfaction générale au travail qui est fait ou un besoin de compréhension peut se faire sentir évidemment mais pas une remise en cause fondamentale.

Donc oui je pense qu'il ne faut pas renvoyer ce budget en commission parce que ce budget a été effectivement évalué dans les commissions sectorielles. Vous avez la possibilité de faire toutes les remarques et les propositions que vous voulez, ça n'a pas été formulé à la commission des finances. Elles n'ont pas été formulées ces propositions et par conséquent je pense qu'il est absurde et irrespectueux pour le travail de l'administration qui a préparé ces séances, qui nous a fait des Powerpoints, nous a présenté leurs activités, etc. Et puis pour le reste de l'administration qui a compilé tous ces documents puis qui a fait ce projet de budget, je pense qu'il n'y a aucune raison valable pour aller en commissions.

Et puis quoi ? Vous pensez qu'en une séance de commission nous allons trouver une solution ? Vous pensez qu'en une séance de commission vous allez claquer des doigts et réformer la péréquation financière intercommunale ? Mais au sein des communes, je peux vous dire Monsieur PASQUIER, les communes riches qui contribuent beaucoup à la péréquation elles ne la remettent pas en cause. Oui certes, de temps en temps, ça fait un peu mal au porte-monnaie mais je peux vous dire les votes sur cette question se font la plupart du temps à l'écrasante majorité des communes. Et vous avez des communes qui sont des communes fortement contributrices à la péréquation comme une de nos communes voisines, Plan-les-Ouates qui contribue beaucoup à la péréquation.. pas très riche mais qui contribue beaucoup il faut le reconnaître qui ne remet absolument pas en cause ce système parce qu'ils sont bien conscients que c'est ce système de solidarité intercommunal qui permet que le système tienne.

Et le jour où la péréquation sera remise en cause, je peux vous dire, ça viendra pas des communes. Ça viendra du Canton qui fonctionnera les recettes des communes contributrices à la péréquation et qui du coup mettra le système à mal ou ça viendra du Parlement ou des initiatives notamment de votre groupe de supprimer des recettes fiscales communales comme l'initiative sur la suppression de la taxe professionnelle communale qui rapporte Fr. 100'000'000.00 à la Ville de Genève.

La Ville de Genève contribue beaucoup à la péréquation aussi, c'est une commune riche, c'est normal qu'elle le fasse. Mais si vous lui enlevez Fr. 100'000'000.00 dogmatisme et idéologie, et bien oui effectivement c'est Onex en première ligne qu'en fera les frais parce que c'est le système de la péréquation qui s'effondrera. Mais il s'effondrera pas parce qu'on aura pensé à un nouveau système, parce qu'on aura trouvé une solution à ce que vous

attendez.. vousappelez vos vœux, c'est-à-dire de trouver une autre dynamique.. Il s'effondrera parce que simplement on aura voulu sur un point se profiler et jouer à l'apprenti sorcier et on pensera pas aux conséquences qu'il y aura.

Et je peux vous dire que si effectivement la taxe professionnelle communale est supprimée et que si la Ville de Genève prend Fr. 100'000'000.00 dans les dents, et bien c'est tout le système de la péréquation qui s'effondrera et on se retrouvera à ce moment-là ici, j'espère que je serais plus Conseillère administrative à ce moment-là, mais je peux vous dire qu'on se retrouvera dans ce Conseil municipal et quand il faudra aller chercher 35% des recettes qu'on coupe, bah la question elle sera très simple.. ça sera très très simple si y'a pas un autre système de péréquation en place ça sera très très simple. Ça sera fermeture de crèches, diminution de moitié du personnel, c'est le seul moyen d'aller chercher Fr. 20'000'000.00 et encore ça suffira pas. La petite enfance à Onex c'est Fr. 9'000'000.00 euh Fr. 8'000'000.00 maintenant. Quand faudra aller chercher Fr. 20'000'000.00, c'est non seulement on ferme toutes les crèches, on enlève la moitié du personnel et je ne suis même pas sûre qu'il restera encore.. qu'on arrive à l'équilibre.

Donc il faut être juste clair. Nous avons un système de solidarité par le biais de la péréquation qui est extrêmement fort entre les communes. Certes, il ne nous permet pas de devenir premier du classement. C'est le principe même de la péréquation, on est solidaire mais le classement ne bouge pas. Donc on est dans la queue de peloton financièrement et on restera dans la queue de peloton financièrement parce que le mécanisme est conçu comme ça.

Mais je vous le dis, le jour où on fait les apprentis sorciers sur d'autres politiques publiques et qu'on met à mal ce système sans prévoir un plan B et bien c'est ici dans ce Conseil administratif que ça va.. ce Conseil municipal que ça va se ressentir en première ligne. Et par effet indirect, c'est au niveau des habitants d'Onex que ça va se ressentir en première ligne. Parce que bien sûr que Cologny pourra continuer à payer sa crèche, il y a aucun problème. La Ville de Genève probablement pas ou en tout cas pas dans la dimension qu'elle le fait aujourd'hui avec Fr. 100'000'000.0. de moins mais toutes les communes contributrices à la péréquation elles pourront continuer à faire leurs prestations publiques. Donc c'est les communes bénéficiaires de la péréquation qui vont devoir faire cet équilibre et il sera douloureux dans certaines autres communes aussi, mais sur Vernier, sur Onex, sur Bernex, sur Chancy, sur Avully, sur Collex-Bossy, sur aussi des communes comme Chêne-Bourg, faut pas croire, il n'y a pas qu'Onex qui bénéficie de la péréquation. Il y a pas que les communes suburbaines à majorité Rose-Verte qui bénéficie de la péréquation...

La Présidente (EVL) : Excusez-moi Madame KAST, on est sur le renvoi en commission.

Mme KAST : Résultat des courses.. j'en reviens au problème. Vous n'allez rien résoudre en un mois. Le travail a été fait en commission. Il ne faut absolument pas renvoyer ce budget en commission parce que c'est uniquement reculer pour mieux sauter. Aucune modification significative pourra être faite, aucune nouvelle vision pourra être développée. Par contre soyez vigilants. Dans d'autres instances, il y a des gens qui font les apprentis sorciers et ça aura des conséquences bien supérieures à toutes celles que le Conseil municipal pourra faire.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame KAST. Sur le renvoi en commission, y'a-t-il encore une parole demandée ? Madame YUNUS EBENER je vous donnerais la parole sitôt le vote de renvoi en commission fait.

Alors la parole n'étant plus demandée, le renvoi en commission des finances a été demandé. Celles et ceux qui approuvent, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, appuient sur le -. Celles et ceux qui s'abstiennent, appuient sur le 0. Je lance le vote.

Par 6 oui, 2 abstentions et 19 non, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2342 est refusé par 19 non, 2 abstentions et 6 oui (27 votants)

Madame YUNUS EBENER avait déjà demandé la parole avant, donc je vais la lui rendre maintenant. Voilà.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir sur l'argumentation de la péréquation qui a été très bien expliquée. Par contre, je souhaiterais soulever une contradiction par rapport à l'intervention de Monsieur PASQUIER qui dit qu'il faut baisser les impôts. Si on baisse les impôts, on a des répercussions sur la péréquation. Ça ça a été bien expliqué.

Après l'autre argument qui est utilisé c'est de dire : mais finalement à cause de cette majorité Rose-Verte et bien nous achetons des parcelles, on dépense de l'argent. En fait, c'est une manière de s'enrichir, Monsieur PASQUIER. Si une commune comme Lancy a le budget qu'elle a et c'est un budget qui est très intéressant et on aimeraient bien l'avoir, c'est parce qu'ils sont propriétaires. Donc nous en achetant les parcelles, on devient propriétaire et c'est une manière de s'enrichir.

Et je tiens à rajouter que nous n'avons pas attendu le PLR pour prendre des décisions et pour essayer de trouver une orientation et des possibilités d'avoir.. d'attirer des entreprises, d'avoir un aménagement éventuellement qui permet aux entreprises, aux petits commerces de s'installer au rez-de-chaussée. C'est ce qui est favorisé dorénavant dans l'aménagement des territoires d'Onex.

Et je vous rappelle que c'est ce Conseil administratif qui a pensé à un poste pour un chargé des affaires économiques. Merci, Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Une dernière intervention, on va s'opposer au budget. J'aimerais juste rappeler exactement pourquoi.

On est opposés au fait de.. d'intégrer dans un budget de fonctionnement la vente de patrimoine mobilier.. immobilier pardon. Et on est opposés également au poste du pôle administratif.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. La parole n'étant plus demandée, ok. Je vais laisser notre secrétaire, Monsieur PASQUIER lire les attendus du projet de délibération. (Lecture) Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de délibération 2342, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, pressent le -. O pour l'abstention. Je démarre le vote.

Le projet de délibération 2342 est approuvé par 19 oui et 8 non (27 votants)

Délibération 2342 dont la teneur est la suivante :

«Vu le budget administratif pour l'année 2022, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements

*Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 57'116'682.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 123'390.00, soit net Fr. 56'993'292.00) aux charges et de **Fr. 57'117'509.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 123'390.00, soit net Fr. 56'994'119.00) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **Fr. 827.00***

*Vu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 827.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

*Vu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 4'618'851.00***

*Vu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à **50,5 centimes***

*Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes***

*Vu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 9'064'500.00** aux dépenses et **Fr. 300'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 8'764'500.00***

*Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 4'618'851.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 4'145'649.00***

Vu le rapport de la commission des finances du 3 novembre 2021

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

par 19 oui et 8 non, sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **Fr. 57'116'682.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 123'390.00, soit net Fr. 56'993'292.00) aux charges et de **Fr. 57'117'509.00** (dont à déduire les*

*imputations internes de Fr. 123'390.00, soit net Fr. 56'994'119.00] aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **Fr. 827.00**.*

*Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 827.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **50,5 centimes***
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à **100 centimes***
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de **Fr. 4'145'649.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2022 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.»*

* * *

Je vous propose 20 minutes de pause pour s'en remettre. Il reste plus beaucoup de sujets à délibérer dans le fond après tout. Donc je vous propose de.. comme vous voudrez.

20 heures 50 PAUSE
21 heures 10 REPRISE

Départ de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA à 21h00

- 7) **Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Versement de la contribution annuelle 2022 – Crédit de Fr. 586'900.00 (projet de délibération 2347)**

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Ok. Alors on peut ouvrir le débat.

Madame KAST vous avez la parole.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Quelques éléments puisque finalement ce projet de délibération est une annexe au budget puisque nous avons le devoir de le faire dans le cadre du processus budgétaire.

Donc je peux vous rappeler la logique de base du fonds intercommunal pour le développement urbain qui est celui de faire que toutes les communes versent un certain

montant à l'investissement et en fonction du nombre de logements construits et d'infrastructures publiques puisqu'il y a également des apports pour.. notamment les salles de classe créées elles reçoivent de ce fonds une somme qui peut être supérieure ou pas à celle qu'ils ont mis dans le fonds.

Ça nous permet de faire le lien avec le débat qui vient de précéder puisque c'est un des mécanismes de la péréquation intercommunale basé sur une politique publique spécifique qu'est celle essentiellement de la création de logements et des infrastructures qui vont avec. Et alors là, puisqu'on parlait d'Onex qui est en fin de classement et bien là malheureusement on aimerait bien être en première ligne par contre, mais on ne l'est pas.. on est pas dans les pires mais on ne l'est pas. Et fondamentalement, donc nous devons contribuer à ce fonds pour recevoir moins que ce que nous y avions mis d'où le crédit d'investissement qui vous est proposé.

Je vous rassure tout de suite, le jour où nous réalisons le quartier des Moraines du Rhône, la situation s'inversera significativement que ce soit pour la création de classes, que ce soit pour la création de logements ou que ce soit pour les espaces parcs. Nous serons en tout cas, cette année-là ou ces années-là, puisque c'est un projet qui va probablement s'étendre sur plusieurs années, très largement bénéficiaire du FIDU.

Et c'est un de ces autres outils de solidarité intercommunale qui a été mis en place à l'unanimité des communes, renforcé encore l'année passée à l'unanimité des communes ou presque, en tout cas avec une écrasante majorité comme d'autres mécanismes péréquatifs. Et évidemment que même si nous n'en bénéficions pas cette année positivement, nous invitons à soutenir cet investissement. Et puis pour ceux qui hésiteraient vraiment encore, pour être tout à fait claire, c'est un devoir légal parmi ceux que je pouvais évoquer notamment en ligne 36 sous une autre ligne mais c'est un devoir légal.

Donc j'espère que vous allez pas donner ce très mauvais message d'être égoïstes alors que nous bénéficions de la solidarité communale d'une grande partie parce que pour une fois nous nous y sommes contributeurs mais si tant est que ça devait être la volonté du Conseil municipal que.. évidemment je n'appelle pas de mes vœux, au contraire. Et bien, le dispositif légal ferait que le Conseil d'Etat prendrait la décision à notre place donc je vous invite à éviter évidemment les mauvais messages, surtout s'ils n'ont aucune importance pratique.

Merci, Madame la Présidente.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc ce fonds intercommunal fonctionne comme un outil de solidarité. Le groupe Socialiste est favorable au versement de la contribution annuelle dans la mesure où Onex pourra le moment venu en bénéficier.

Nous voterons oui sur le siège et nous vous invitons à en faire de même. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Ce fonds vise à soutenir financièrement les communes en vu de réaliser des infrastructures publiques rendues nécessaires par la construction de nouveaux logements. Le mécanisme du FIDU est un des éléments de la péréquation intercommunale. Il instaure un principe de solidarité visant à répartir les efforts entre communes avec le soutien du Canton.

Comme l'a dit si bien Madame KAST, cette dépense d'investissement est obligatoire. Si le Conseil municipal le refusait, le Conseil d'Etat l'inscrirait tout de même dans le budget de la Ville d'Onex.

Le groupe MCG approuve ce projet de délibération et vous invite à faire de même.

M. JOUAIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Vu l'exposé des motifs par la conseillère administrative, la partie Verts est favorable pour le fonds intercommunal pour le développement urbain, le versement de la contribution annuelle 2022, le crédit de Fr. 586'900.00.

Et je voudrais ajouter aussi que la solidarité intercommunale sert beaucoup à Onex donc on est d'accord. Merci beaucoup.

M. RITTER (EVL) : Le groupe ECHO-Vert'Libéraux va voter favorablement à ce projet de délibération qui correspond à la contribution onésienne. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur RITTER. La parole n'étant plus demandée, je propose à Monsieur Pasquier de nous lire les attendus. Merci. (Lecture) Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de délibération 2347, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, pressent le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2347 est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

Délibération 2347 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton

Vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type

Vu qu'un groupe de travail, réunissant treize communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, lesquels se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu que ce fonds [créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les sept représentants, cinq sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie] est compétent pour les attributions des financements versés aux communes

Vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements

Vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

par 26 oui, sur 27 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 586'900.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 02.36 dès 2022*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1»*

* * *

8) Taxe professionnelle communale - Taxe minimum (projet de délibération 2346)

La Présidente (EVL) : Qui s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Alors le débat est ouvert. Madame KAST, vous avez la parole.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Donc comme chaque année, nous devons vous faire voter avec.. en parallèle du budget, le principe de la taxe minimum. Comme chaque année, nous vous redisons que nous sommes favorables à ce montant minimum de Fr. 30.00 qui correspond effectivement à peine au travail ou souvent pas au travail même qui a dû être fait par l'administration pour le faire. Et nous considérons aussi que, en tant que commune bénéficiaire de la péréquation, et vous voyez que tout se tient lorsqu'on parle de budget. En tant que commune bénéficiaire de la péréquation, il est important que nous ne baissions pas nos recettes artificiellement donc nous vous invitons à maintenir ce montant tel qu'il est proposé dans l'exposé des motifs.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. AMBORD (MCG) : Comme chaque année le Conseil municipal doit fixer la taxe minimale facturée pour la taxe professionnelle communale pour 2022. Donc le montant est fixé à Fr. 30.00. Il faut noter que ce montant ne couvre pas les frais de taxation qui doit être réalisée dans tous les cas.

Le groupe MCG approuve ce montant minimal qui est parfaitement justifié, Merci, Madame la Présidente.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. La taxe professionnelle communale vise à appréhender l'activité commerciale déployée par des personnes

morales et des personnes physiques exerçant une activité lucrative indépendante sur le territoire communal.

La particularité de cette taxe professionnelle communale est d'apporter aux communes genevoises une partie des ressources nécessaires à assurer le financement des tâches nombreuses et variées indispensables à la vie d'une collectivité publique.

La TPC présente aussi l'avantage de faire contribuer des entreprises très prospères mais qui en raison de leurs formes juridiques, de leurs structures ou par divers artifices ne paieraient peu ou pas du tout d'impôts sur le bénéfice. Elle contribue donc à rétablir une certaine justice fiscale.

Toutes communes genevoises confondues, on parle d'une recette de près de Fr. 200'000'000.00 par année et comme Madame KAST l'a indiqué tout à l'heure, Fr. 100'000'000.00 rien que pour la Ville de Genève.

Pour Onex en 2020, les 636 contribuables assujettis à cette taxe ont contribué à hauteur d'environ Fr. 934'000.00. Je peux encore donner les montants pour 2019 : Fr. 735'000.00, en 2018 : Fr. 666'000.00, en 2017 : Fr. 773'000.00, en 2016 : Fr. 572'000.00 et en 2015 : Fr. 665'000.00. Ces chiffres ont été communiqués au Conseil municipal par le Conseil administratif le 14 septembre dernier en réponse à la question écrite numéro 93, si ça intéresse quelqu'un.

On sait également que la TPC est gérée directement par la commune. Elle a donc aussi des coûts qu'il faut à minima couvrir. Dès lors, on voit mal pourquoi certains de ces contribuables ne devraient pas être soumis au paiement d'une taxe annuelle de base, telle que prévue par la loi cantonale.

On peut encore se demander si effectivement cette taxe de base couvre réellement les coûts que la loi cantonale semble estimer à Fr. 30.00. Cela n'est visiblement pas le cas si on s'en réfère à l'exposé des motifs du projet de délibération qui nous est présenté par le Conseil administratif et qui lui dit couvrir partiellement le travail de l'administration.

Par ailleurs, il n'y a pas péril en la demeure que de faire acquitter une taxe minimale de Fr. 30.00 à ces personnes physiques ou morales qui jouissent des infrastructures communales pour exercer leur travail et de rappeler à titre de comparaison possible que toutes les personnes majeures qui sont domiciliées sur le Canton de Genève paient une taxe personnelle d'un montant de Fr. 25.00 pour couvrir cette fois les frais à l'assistance publique médicale.

Le but recherché n'est en définitif que de couvrir des coûts réels de notre administration communale et pour les motifs évoqués précédemment, le groupe Socialiste soutient ce projet de délibération et votera oui sur le siège et vous enjoint à faire de même. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Alors bon comme ça a beaucoup été déjà dit par le précédent collègue, donc le groupe Verts va aussi voter sur le siège en faveur de cette taxe qui lui semble justifiée. Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame GIROUD. La parole n'étant plus demandée, je propose à Monsieur Pasquier de nous lire l'attenué de ce projet de délibération. (Lecture). Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui acceptent le projet

de délibération 2346, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, pressent le -. O pour l'abstention. Le vote est lancé.

Le projet de délibération 2346 est approuvé par 24 oui et 2 non (26 votants)

Délibération 2346 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'article 308 B de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

par 24 oui et 2 non, sur 27 Conseillers municipaux présents

- *De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à Fr. 30.00.»*

* * *

9) Contrôle de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
- Crédit supplémentaire de Fr. 60'500.00 (projet de délibération 2348)

La Présidente (EVL) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
 [Silence]. Non, personne.

Alors le débat est ouvert. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un projet de délibération qui vous demande d'ouvrir un crédit de fonctionnement supplémentaire de Fr. 60'500.00. Comme vous l'aurez vu, l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension exige que nous procédions régulièrement à des contrôles.

C'est en fait les Services industriels qui exercent cette obligation d'appliquer l'ordonnance. Ces contrôles sont réalisés de façon irrégulière et en fait dans le cadre du budget de fonctionnement de 2021 nous avions pensé qu'ils ne seraient pas effectués en 2021 mais plutôt en 2022, parce que par rapport aux autres exercices c'est ce qui se passait. Et du coup, quand ils sont arrivés, quand toutes ces demandes de contrôles sont arrivées, et bien elles n'étaient pas prévues au budget. Donc le tableau annexé à la délibération vous permettra de voir que les contrôles ont été opérés en particulier dans les écoles mais aussi à la Maison onésienne, au jardin robinson, donc dans des espaces qui accueillent des activités publiques.

Les contrôles sont d'un coût d'environ Fr. 25'000.00 et les travaux demandés à la suite de ces contrôles sont d'un coût d'environ Fr. 35'000.00. Ce qui nous amène à vous demander ce crédit supplémentaire de Fr. 60'500.00.

Merci, Madame la Présidente.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe PS vous invite à approuver ce projet de délibération sur le siège permettant d'engager des frais relatifs à la mise en conformité des installations soit les honoraires de contrôle, les travaux qui en résultent en raison des aspects sécuritaires comme l'a très bien expliqué à l'instant Madame Kleiner.

En effet, s'agissant de travaux visant à la mise en conformité de ces installations, la commune doit assurer à sa population des infrastructures de qualité et de sécurité au sein des équipements publics communaux.

Le groupe Socialiste vous invite donc à approuver ce projet de délibération et en faire de même. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Les contrôles imposés par les SIG ainsi que les travaux qui en découlent sont obligatoires et ne pouvant pas être budgétés, le groupe MCG donc approuvera ce projet et on vous invite à faire de même. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, notre groupe n'est pas amateur de crédits complémentaires avec obligation de vote comme celui-ci. J'aurais juste une question pour Madame KLEINER. Est-ce que vous pouvez confirmer et préciser l'aspect.. comment dire.. imprévisible de ces contrôles et le fait qu'ils n'aient pas pu être budgétés en 2021 ? Merci.

Mme DELEVAUX (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe des Verts, nous acceptons ce projet de délibération afin de couvrir les frais engendrés par les contrôles et les travaux déjà effectués qui n'étaient pas prévus afin de respecter les normes de sécurité. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à la question de Monsieur MOSCHELLA, les contrôles sont plus ou moins prévisibles. Mais en l'occurrence, lors de l'élaboration du budget, il avait été estimé qu'ils n'interviendraient pas sur le budget 2021 et effectivement nous nous sommes trompés.

La Présidente (EVL) : Merci, Madame KLEINER. La parole n'étant plus demandée, je laisse Monsieur Pasquier lire les attendus de ce projet de délibération. [Lecture] Merci, Monsieur PASQUIER. Donc projet de délibération 2348 contrôle de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension, celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, pressent le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2348 est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (26 votants)

Délibération 2348 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) du 7 novembre 2001, révisée le 1^{er} janvier 2018

Vu la législation fédérale qui exige que les installations électriques à basse tension (230 - 400 V) soient contrôlées à intervalles réguliers

Vu les sollicitations des Services industriels (SIG) pour effectuer des contrôles sur différents bâtiments de la Ville d'Onex

Vu que ces sollicitations ne sont pas toujours régulières

Vu qu'il s'agit de travaux de sécurité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13.04.1984, art. 30, al. 1, lettre d

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

par 24 oui et 2 abstentions, sur 27 Conseillers municipaux présents

1. D'engager les frais relatifs à des contrôles OIBT, soit les honoraires de contrôles et les travaux qui en résultent en raison des aspects sécuritaires
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de fonctionnement supplémentaire 2021 de Fr. 60'500.00 pour couvrir ces charges
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 02.31
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre»

* * *

10) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1604) – Renforcer le lien social (projet de motion 360)
Rapporteuse : Madame Arta VESELI

La Présidente (EVL) : C'est un rapport. J'ai juste une chose là. Sur mon document il est indiqué le CM prend acte, c'est drôle j'avais eu l'impression qu'on avait quelque chose à voter sur ce projet de motion. Je me trompe ? On prend acte et c'est tout ? Ah c'est ce qu'il me semble, on ne prend pas acte. Il me semblait aussi que c'était un projet de motion qui revient de commission et qui doit être voté. C'est l'impression que j'avais. Et du coup, c'est Madame Arta VESELI qui a fait le rapport. Est-ce que vous souhaitez commenter votre rapport ? Oui ?

Mme VESELI (Ve)

Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Le travail en commission a été réalisé de manière très sérieuse comme vous avez pu le voir dans nos rapports.

Plusieurs séances ont eu lieu, nous permettant ainsi de rencontrer les différents acteurs sociaux de la commune, le BUPP et la FASe notamment. Ces échanges très riches ont permis plusieurs constats, notamment le rôle très important des travailleurs sociaux hors-murs qui vont à la rencontre des jeunes. Ils nous ont aussi permis d'identifier plusieurs limites que rencontre la FASe, notamment en ayant pas de locaux sur la commune d'Onex et de moyens humains et financiers encore trop limités pour une commune aussi grande qu'Onex et qui malheureusement a un très grand indice de précarité.

Ces manques limitent le soutien apporté aux jeunes. La possibilité d'intervention dans les zones sensibles, le développement du lien social et de collaboration avec les différents intervenants dans le domaine. Ce constat nous a mené à préaviser favorablement la motion et je vous invite à suivre ce préavis en renvoyant la motion au Conseil administratif.

Je vous remercie.

Mme WICKI (PLR) :

Merci, Madame la Présidente. Je remercie Arta VESELI pour son rapport très clair et très précis. Le groupe PLR remercie également les Verts d'avoir déposé cette motion qui a permis à la commission concernée de s'informer sur la situation vécue par les spécialistes qui encadrent et soutiennent les jeunes d'Onex.

Il apparaît clairement qu'il n'y a pas de demandes ni besoins dudit service. Et pour le PLR, les arguments et les réponses apportées aux questions en commission ne nous ont pas convaincues de l'urgence d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux hors-murs sur la commune.

C'est pourquoi nous voterons non à cette motion. Merci, Madame la Présidente.

Mme DIOP (S) :

Merci. Donc cette motion est intéressante mais nous avons trouvé dommage la corrélation entre la précarité et le besoin de renforcer le lien social au niveau de l'exposé des motifs.

Cette motion nous a permis de réfléchir davantage sur les pistes qui permettraient d'améliorer l'offre de façon optimale. L'idée de proposer une augmentation du nombre de travailleurs sociaux au niveau de la commune est noble mais nous aurions aimé que la structure concernée exprime ces besoins. Et vous le dites vous-même sur le rapport à la page 5 : "remarque d'une conseillère municipale : on pourrait vous soutenir en tant que conseillers municipaux mais c'est compliqué car c'est flou, nous n'arriverons pas à savoir sur quels axes vous avez besoin de moyens. Comme il n'est pas possible pour vous de nous répondre, c'est compliqué pour nous de vous aider".

Ça c'est le rapport qui le dit. Néanmoins le parti Socialiste a toujours soutenu les bonnes idées qui renforcent le lieu social donc nous soutenons la motion et nous vous invitons à voter oui pour la motion. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Notre groupe va laisser la liberté de vote. Toutefois, comme la majorité du Conseil municipal souhaite continuer à densifier avec de nouveaux logements sociaux, cette problématique ne va pas disparaître du jour au lendemain.

La solution médiane ne résiderait-elle pas dans le fait de calmer cette densification à tout va et laisser le temps aux habitants de s'adapter aux nouvelles donnees de leur quartier le temps de créer des liens plutôt que ce que nous faisons actuellement. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci, Monsieur RITTER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur Pasquier de nous lire les attendus de ce projet de motion.**[Lecture]**. Merci, Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent le projet de motion 360, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de motion 360 est approuvé par 16 oui et 6 non et 4 abstentions (26 votants)

Motion 360 dont la teneur est la suivante :

«Vu

- *La fermeture des lieux d'accueil communaux pour les jeunes (UpAdo) en raison de la crise sanitaire actuelle*
- *La fréquentation accrue de la rue par les jeunes*
- *L'accentuation de cette problématique durant cette crise sanitaire*
- *Le besoin d'aller à la rencontre de ces jeunes, à l'écoute de leurs problématiques*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration des jeunes d'Onex*
- *L'efficacité limitée et temporaire des mesures entreprises actuellement par la Ville d'Onex*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 16 oui, 6 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter les travailleurs sociaux hors murs sur la commune (TSHM). »*

* * *

11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/362 du 15 décembre 2020 "Consolidons le réseau de pistes cyclables à Onex"

La Présidente (EVL) : C'est une réponse du Conseil administratif. Très bien. Ah si Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors on a essayé d'être le plus précis possible dans cette réponse où justement on vous présente finalement les projets qu'il y a à ce niveau au sein de la commune, avec cette voie verte et les demandes qui ont été faites à Berne pour augmenter la sécurité des pistes et des bandes cyclables.

Vous avez remarqué qu'on parlait aussi de ce qui ce passe sur la route de Chancy, c'est en étude et en discussion avec le Canton. Et j'attire votre attention sur la fin principalement de cette réponse, qui montre que si les gens d'une manière générale les habitantes et les habitants sont sécurisés sur des pistes ou des bandes cyclables vraiment il y a un réel engouement et les gens osent davantage aller dans ce sens-là.

Donc je remercie le groupe qui a proposé cette motion. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR, par ma voix, s'était préoccupé lors de débats précédents à ce que le Conseil administratif nous fasse part de sa vision globale, de sa stratégie en matière de mobilité douce. Inquiet par des propos à notre avis tout part aux vélos et non pas tout part à vau-l'eau, nous le remercions sincèrement de sa réponse qui prend en compte la mixité des moyens et à ce que les piétons ne soient pas des pigeons.

Nous resterons néanmoins attentifs lors de l'exécution de ces mesures. Merci.

M. ISCHER (S) : Merci, Madame la Présidente. Nous remercions l'administration communale pour cette réponse. C'est très réjouissant de voir que de nombreuses pistes et bandes cyclables sont en projet dans la commune d'Onex, notamment dans la cité d'Onex et sur la route du Grand-Lancy.

Il y a également réjouissant que des chemins piétons soient adaptés pour les cyclistes afin de consolider les réseaux de mobilité douce, spécialement autour des écoles. Nous regrettons cependant que le plan du réseau cyclable ne soit pas un peu plus ambitieux avec l'aménagement de voies cyclistes par exemple sur l'avenue du Gros-Chêne, vers l'école des Racettes, à travers l'école d'Onex Parc, le parc Brot ou le parc de la Mairie afin de faciliter l'utilisation des vélos pour les déplacements entre les écoles et les domiciles des Onésiens.

Nous regrettons également que les voies cyclistes ne soient pas tout le temps peintes en continu afin d'assurer une sécurité optimale aux usagers. Personnellement, j'ai été surpris que l'itinéraire national, la Suisse à vélo numéro un, ne soit plus mis en valeur avec de la signalisation et des aménagements à Onex.

En effet, cet itinéraire validé au niveau national me semblait être un axe cycliste intéressant car il relie Onex-centre à Confignon d'un côté, et Onex-centre au collège de Saussure à Lancy puis à la Ville d'Onex de l'autre côté sur une route presque droite et avec peu de trafic autorisé.

Nous nous réjouissons de voir l'apparition rapide de la conceptualisation du réseau cycliste à Onex et entre Onex et les communes avoisinantes. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts on remercie vivement le Conseil administratif pour cette réponse très détaillée, notamment sur le programme d'actions. On partage la même vision, qu'il est nécessaire de poursuivre l'adaptation des infrastructures pour permettre plus de sécurité et de confort et ainsi augmenter le nombre de cyclistes.

Je salue également la prise en compte des vélos électriques dans l'analyse malgré leur limite environnementale que l'on connaît. Ceux-ci sont un fort vecteur de transfert modal de la voiture au vélo et il est donc important de les inclure dans les aménagements notamment avec des voies plus rapides.

Donc on remercie vivement le Conseil administratif pour tous ces détails.

«MOTION

Vu l'engouement de la population du Canton de Genève pour le vélo

Vu les efforts du Canton pour encourager les déplacements à vélo

Vu la volonté de la commune d'Onex de favoriser la mobilité douce

Vu que les pistes cyclables favorisent ladite mobilité douce

Vu la dangerosité de certains tracés cyclables

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes des Socialistes et des Vert.e.s,

LE CONSEIL MUNICIPAL

de mande

par 21 oui, 3 non et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De consolider au plus vite le réseau des voies cyclables de la Ville d'Onex sur la commune, selon un planning de réalisations pour les années prochaines en privilégiant autant que possible les pistes cyclables en site propre.*
- *D'étudier avec les communes voisines la réalisation prochaine d'un réseau intercommunal de pistes cyclables directionnelles, prioritairement sur l'axe Genève-Bernex.*

* * *

RÉPONSE :

Introduction

Le 23 septembre 2018, le peuple suisse a accepté l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, aussi appelé "contre-projet" à l'initiative vélo. Depuis, le DETEC¹ a publié des chiffres² qui montrent l'essor du trafic cycliste dans les villes et en agglomération, ceci dû en partie aux évolutions sociétales liées aux vélos électriques : près d'un quart des vélos vendus disposent d'une assistance électrique au pédalage.

Le vélo est ainsi un moyen de transport rapide, bon marché, bon pour la santé et pour l'environnement. Dans son programme de législature, le Conseil administratif a annoncé vouloir "permettre une meilleure connexion entre les quartiers par la mobilité douce, avec davantage de cheminements piétons et cyclistes".³

Plan directeur du réseau cyclable

En juin 2012, la Ville d'Onex s'est dotée d'un Plan de mobilité douce, constitué notamment d'un programme d'actions qui reprend l'ensemble des propositions d'aménagement élaborées dans le cadre des trois documents suivants :

- *Plan directeur de chemins pour piétons (PDCP n° 29805)*
- *Plan directeur du réseau cyclable*
- *Projet de modération de trafic et de sécurité routière dans la Cité*

Ce programme d'actions est disponible sur :

https://www.onex.ch/multimedia/docs/2012/08/0862.02_Programme_dactions_vG.pdf

Pour la partie du plan directeur du réseau cyclable (PDRC), une carte⁴ des propositions retenues au terme de l'étude a été proposée, identifiant les actions et projets à mener pour compléter le réseau cyclable communal : bandes cyclables à créer, nouvelle liaison à prévoir, obstacle à ouvrir, continuité vélos à favoriser, passage entravé à adapter aux vélos, parking vélo à créer, etc.

Plusieurs actions ont été entreprises depuis et de nombreux aménagements cyclables ont été réalisés.

Dans le cadre de la révision du Plan Directeur communal décidée par le Conseil municipal le 22 juin 2021, une mise à jour du plan directeur des chemins pour piétons et du PDRC est prévue et y seront intégrés, afin d'avoir un document d'ensemble cohérent et d'offrir un statut contraignant au PDRC.

Ainsi, le Conseil administratif rejoint en tout point les invités de la présente motion, et a planifié des mesures et projets concrets à réaliser ces prochaines années, détaillés ci-après:

Projet de voie-verte Bernex-Bâtie

Apparu pour la première fois dans le projet d'agglomération 2^{ème} génération en 2011, la démarche de planification transfrontalière a identifié très tôt le besoin de disposer d'une liaison modes doux entre Bernex et le cœur d'agglomération.

¹ Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

² <https://www.ukek.admin.ch/ukek/fr/home/detec/votations/projet-arrete-federal-velo/importance-croissante-des-velos.html>

³ Onex Mag n°104 de juillet 2020, page 12 :

https://www.onex.ch/multimedia/docs/2020/07/Onex_Mag_N104_web_02.pdf

⁴ Voir Annexe 1

En 2020, une étude préliminaire menée par l'Office de l'urbanisme et les 5 communes concernées (Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève) a permis d'identifier un tracé reliant Bernex au Bois de la Bâtie, en connexion avec les autres projets de voie-vertes en cours sur le Canton, et a pu proposer un concept d'ensemble autour de trois types de voies offrant un maillage complet : une voie rapide pour les vélos, selon un tracé direct, sécurisé et fonctionnel permettant de connecter efficacement les pôles urbains, une voie nature pour les déplacements de loisirs, qui relie les entités naturelles et joue un rôle de liaison paysagère et biologique, et enfin des zones de rencontre (espaces publics) pour connecter les quartiers entre eux.

L'ambition du projet est de proposer un axe continu, sécurisé, rapide, permettant des usages récréatifs, valorisant le paysage existant et ses ressources, travaillant les franges entre espaces naturels et espaces urbains, étant complémentaire aux transports publics, et permettant de répondre au besoin de report modal⁵.

Pour séduire de nouveaux usagers, la voie-verte doit être aménagée de façon à rendre le déplacement à pied ou à vélo sécurisé, confortable, rapide et impliquant le moins d'interruptions possible. Le tracé ne pouvant pas être apposé à une infrastructure en site propre⁶ préexistante, telle qu'une ancienne voie de chemin de fer, il sera nécessaire de trouver un moyen de régler les différents points durs, notamment les interactions entre piétons et vélos ainsi que les points de resserrements, tout en inscrivant le projet dans le territoire de façon plus globale.

Plus précisément, l'itinéraire permet de relier rapidement et efficacement le centre-ville ou les espaces de loisirs tels que le parc agro-urbain de Bernex, le parc des Eaux, le Bois de la Chapelle, la Cité d'Onex et le Bois de la Bâtie. Au niveau de l'avenue des Grandes-Communes, un projet de requalification de façade à façade⁷ sera proposé afin de repenser le rapport au quartier et l'insertion de cette artère dans le milieu urbain.

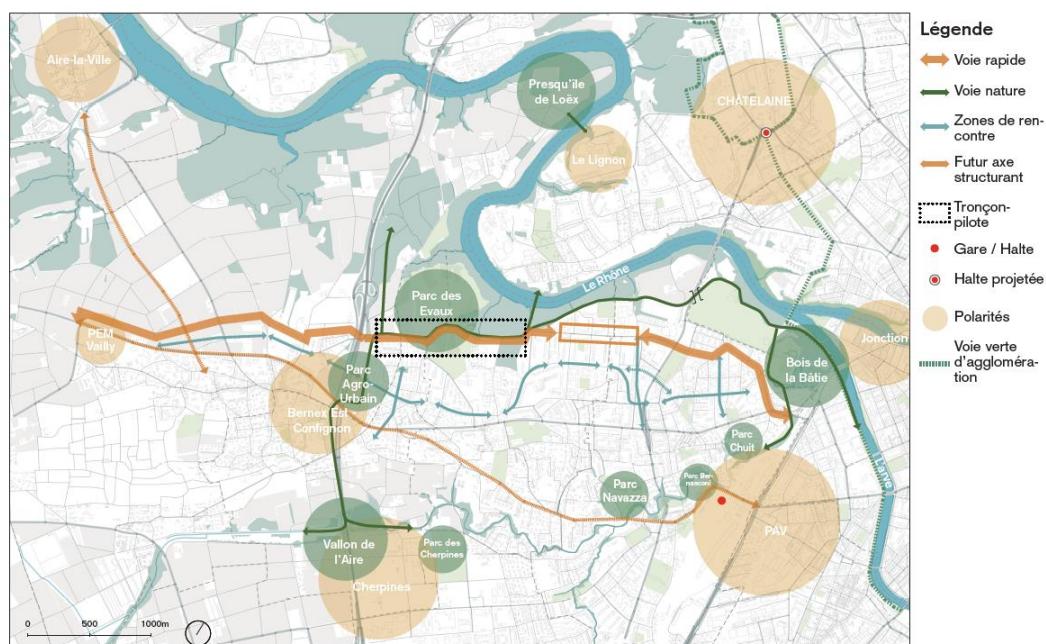


Schéma du concept d'ensemble - Étude préliminaire Voie-Verte Bernex-Bâtie - Juin 2020

⁵ Définition : Le report modal est le transfert d'usagers d'un mode de transport à un autre mode plus respectueux de l'environnement

⁶ Déf. : Une ligne de transport en site propre consiste en une emprise affectée exclusivement à ce mode de transport

⁷ Déf. : Une requalification "de façade à façade" est un réaménagement d'une rue sur toute sa largeur, de la façade d'un immeuble à la façade de l'immeuble de l'autre côté de la rue

Mesure figurant au Projet d'agglomération 4

Le projet voie-verte Bernex-Bâtie (mesure 34-17) est une des mesures phare du projet d'agglomération 4, récemment déposé par le Conseil d'État auprès de la Confédération pour étude. Nous y avons également inscrit une série de mesures⁸ en faveur de la mobilité, telles que :

- *Mesure 34-18 : Modérations de trafic dans la Cité d'Onex*
- *Mesure 34-19 : amélioration et sécurisation de l'accès modes doux aux Eaux*
- *Mesure 34-20 : amélioration et sécurisation des pistes cyclables et parcours piétons à Onex*
- *Mesure 34-21 : Amélioration des connexions modes doux entre Onex et la passerelle sur le Rhône*

Nous pouvons encore relever divers documents de planification directrice permettant notamment le suivi des projets de compléments du réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération, notamment le Schéma cyclable du Grand Genève⁹ (mise à jour 2019) et ses cartes annexes¹⁰.

Projets urbains

La concrétisation des intentions de la présente motion est aussi réalisée à travers différents projets urbains, en concertation avec la population et les associations spécialisées.

Dans le cadre de la modification des limites de zone "Onex-Centre", notons la volonté d'enterrer les places de parkings, afin de rendre un maximum l'espace-rue aux piétons et cyclistes, ainsi que d'améliorer les espaces collectifs publics et privés, améliorer la biodiversité et le paysage, et réduire les nuisances.

Le projet Micro-territoires a lui pour ambition de compléter les actions du Plan mobilité douce par des tests ponctuels, qui ont l'avantage de permettre de « donner à voir » à la population les avantages et inconvénients de la fermeture de certains axes. En particulier, l'avenue des Grandes-Communes testera la fermeture d'une voie de circulation (transformation en espace modes doux), en vue de l'arrivée de la voie-verte Bernex-Bâtie cycles et piétons à l'horizon 2024.

Concernant le trottoir devant les commerces de la route de Chancy, une pré-étude a été engagée pour définir une solution pérenne qui nécessiterait une séparation stricte des piétons et des cycles, tout en garantissant à ces derniers une progression sécurisée, séparée des flux automobiles. Les contraintes pour la mise en œuvre de ce type de solutions sont élevées (arbres, stationnement, gabarit, assainissement) et nécessitent encore une pesée d'intérêts pour être finalisées. Le Canton est partenaire des réflexions en cours.

Étude de l'EPFL

En 2019, la Ville d'Onex a participé et cofinancé une étude du laboratoire LASUR de l'EPFL "Analyse des logiques de choix modal auprès de la population active urbaine", à laquelle ont participé également de nombreuses villes telles que la Ville de Genève, Carouge, Lancy,

⁸ https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/projet-agglomeration4/annexe1-fiches-mesures_web.pdf, pages 109-112, 217-218, 222-223, 227,

⁹ <https://grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahiers-thematiques/mobilite/mise-jour-schema-cyclable-grandgeneve2030.pdf>

¹⁰ https://grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahiers-thematiques/mobilite/annexe1_cartes-schema-cyclable-grand-geneve_2030.pdf

Meyrin et Vernier, ainsi que des institutions et entreprises de transport telles qu'Unireso, Lemanis SA, les Transports publics genevois, etc.

Cette étude a montré en particulier qu'il n'existe plus d'automobiliste exclusif, qu'il existe un fort potentiel de report modal vers le vélo, mais que le principal frein à ce transfert est la dangerosité, présumée ou réelle, de la pratique du vélo en ville.

Conclusion : nécessité de poursuivre l'adaptation des infrastructures de mobilité douce

Il est donc nécessaire de poursuivre l'adaptation des infrastructures existantes pour permettre un usage sécurisé et confortable pour tous les usagers, notamment par la séparation des flux piétons et vélos, mais aussi permettre les dépassements par les vélos électriques rapides.

Il s'agit donc d'améliorer le nombre et la qualité des aménagements, d'offrir des parcours sécurisés et continus, lisibles et dotés de stationnements vélos, afin de permettre une pratique du vélo sûre et attractive, tant pour les déplacements du quotidien que pour les loisirs. Il s'agira de veiller à la séparation des flux piétons-vélos, en particulier au vu des nouveaux modes apparus ces dernières années (vélos électriques 45 km/h, trottinettes électriques, segways, etc.).

Le Conseil administratif»

12) Rapport de la commission Développement durable et promotion économique (DDPE-1605) – Présentation des dossiers de solidarité internationale
Rapporteur : Monsieur Guy SUCHET

La Présidente (EVL) : Est-ce que vous souhaitez faire un commentaire ?

M. SUCHET (PLR) : Oui merci, Madame la Présidente. Juste pour préciser c'est inclus dans mon rapport mais que cette séance est informative donc les conseillers n'ont pas à se prononcer sur les choix des associations soutenues. La seule marge de manœuvre que nous disposons c'est le 0.7% du budget de la commune qui est voté par le Conseil municipal. Et ce n'a pas été remis en question lors de ce vote de budget donc la solidarité est maintenue.

Il y a juste aussi quelques questions qui sont sorties de savoir pour quelles raisons certaines parties du monde n'étaient pas soutenues dans les différents projets. Simplement qu'il y a pas de demandes émanant de ces régions géographiques donc c'est pour ça que voilà il y a pas d'associations spécifiques qui ont fait des demandes à ce niveau-là.

Donc c'était une séance assez émouvante, peut-être je dois dire aussi parce qu'au début on a eu un témoignage d'une association avec des gens qui ont eu effectivement à travailler dans différents pays et qui ont témoigné par des petites vidéos de la situation vraiment, en particulier des femmes, qui ont subies des violences dans ces pays donc je crois que c'était les commissaires qui étaient présents ont appréciés ce témoignage. C'était du concret sur ce qu'on soutenait par le biais de ces votes de budget. Voilà, merci.

Mme KAST : Juste un petit mot pour remercier Monsieur SUCHET de ces propos. Je crois qu'effectivement c'était tout à fait intéressant d'avoir cette

présentation et je crois que les collaboratrices qui ont mené à bien cette séance ont aussi apprécié cette possibilité de pouvoir échanger.

Je voulais juste mettre en exergue effectivement l'association que vous avez mentionnée qui est venue faire ce travail. Pour montrer qu'on est très attaché à ce système qui permet justement à des petites associations qui ne permettraient.. qui n'auraient pas la possibilité d'accéder aux grandes mannes comme celles de la Fondation genevoise de coopération, de pouvoir aussi avoir le soutien de la Ville d'Onex et on voit que sur ces petites associations c'est véritablement un soutien qui est significatif et qui peut vraiment changer la donne pour leur travail.

Et je voulais souligner ce point en disant que ce système de donner une grande partie à la FGC mais de garder pour les petites associations qui elles n'y ont pas accès est véritablement quelque chose dont je salue l'ingéniosité de nos prédécesseurs quand ils l'ont mis en place parce que je pense que là on a pu voir vraiment en quoi ça marquait la différence et c'était vraiment très positif. Merci.

13) Rapport de la commission Développement durable et promotion économique (DDPE-1606) - Passage en revue des projets à venir - Développement durable
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL

La Présidente (EVL) : Est-ce que vous souhaitez intervenir ? Oui.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Oui la commission nous a permis de voir qu'il y avait énormément d'envies et de motivations en cours en lien avec le développement durable et la promotion économique de la commune. On se réjouit que les projets abordés voient le jour et qu'ils contribuent à la promotion économique de la commune, un volet peut être trop peu exploité jusqu'ici.

On est ravi d'ailleurs qu'une personne soit en charge maintenant de ce sujet spécifiquement. En espérant que la multitude de projets puisse voir le jour et notamment le projet de ferme urbaine à Morillon Parc qui tient particulièrement à cœur des Verts. Merci beaucoup.

14) ACG - Décision de l'AG du 20.10.2021 concernant :

-La reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19

La Présidente (EVL) : Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce sujet ? Non, pas de remarques ? Ok.

15) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : En rappelant à Madame KLEINER qu'elle a une question qu'avait été posée au point 5 à répondre et puis bah j'attends vos questions. Inscription pour ceux qui en ont. Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Ma remarque / question porte sur la sécurité dans le vieux village d'Onex. J'ai été contactée ces derniers jours, j'ai reçu ces derniers jours plusieurs messages par exemple la nuit de vendredi à samedi de la semaine dernière vers minuit, plusieurs vitres d'un logement ont été.. comment dire.. cassées.

Puis j'ai reçu d'autres messages et j'en ai reçu encore un aujourd'hui. Je vais vous le lire, il est très bref il y a juste deux ou trois phrases et vous comprendrez ce qui s'est passé encore une autre fois, toujours un vendredi la nuit d'un vendredi à samedi. Je vous lis le message que j'ai reçu, voilà je cite :

« En parlant avec un voisin, celui-ci m'a dit qu'un vendredi précédent, quelqu'un avait détruit une petite table dans son jardin au moyen semble-t-il et de toute évidence d'un poteau en métal placé dans la rue par la police pour séparer l'espace piétonnier de la chaussée. En effet, ces poteaux sont amovibles et en général se vissent dans un tube noyé dans le bitume. De toute évidence, c'est le même projectile qui a servi à briser ma fenêtre. » Voilà, fin de citation.

On m'a précisé dans un autre message que j'ai reçu qu'il y a eu en tout cas 2 plaintes qui ont été déposées auprès de la police cantonale. Alors j'aimerais.. donc ces faits se sont passés d'après ce que j'ai compris les deux derniers vendredis la nuit.. les nuits du vendredi au samedi.

J'aimerais savoir si vous êtes au courant. Est-ce que vous avez des informations sur l'enquête que je suppose, être en cours ? Et que fait la commune ou qu'a-t-elle l'intention de faire pour éviter que ce genre de faits se répètent à l'avenir ? Et je vous rappelle que ça s'est passé à côté de la salle du Conseil municipal. Merci.

M. JOUAIDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question, c'est par rapport à l'accident qui s'est produit dernièrement à l'avenue des Grandes-Communes. Ma question c'est : est-ce que la commune sait dans quelles circonstances l'accident a eu lieu il y a 2 semaines sur l'avenue des Grandes-Communes ?

Ma deuxième question : est-ce que le rapport de la police est-il parvenu ? Et dernière question c'est : est-ce qu'il y aura quelque chose à améliorer pour la sécurité ? Merci beaucoup.

M. AMBORD (MCG) : Merci. Moi j'avais une question concernant la piste cyclable justement. Est-ce que le projet de pistes cyclables sur la route de Chancy, est-ce qu'il va être au détriment des places de parc et des arbres qui sont situés sur cette place.. cette route ?

Est-ce que vous avez pas trouvé une meilleure idée plutôt que d'enlever les places de parc qui vont vraiment.. déjà que les commerçants ils ont pas beaucoup de places, je pense à la ferme, je pense à la boucherie ou là c'est déjà assez difficile de se parquer dans cette zone-là.

Est-ce que il y a pas une idée un peu plus concrète qui pourrait éviter cela ? Moi je pensais carrément à refaire le tracé de la piste cyclable mais en mettant un espèce de dénivelé pour que les gens qui sortent de la boucherie ou les enfants qui sortent du tabac, etc., qui déambulent pas en courant. Le fait qu'il y ait un dénivelé ça pourrait permettre déjà instinctivement quand il y a un dénivelé on s'arrête ce qui permettrait bah de refaire ce

tracé qui avait été fait à la base mais que comme il est au même niveau des commerçants, moi j'ai souvent des 2/3 commerçants ils seraient beaucoup plus favorables d'avoir effectivement cette piste cyclable qui passerait là tout droit. Avec un dénivelé pour éviter justement des accidents, le fait qu'il y ait un dénivelé automatiquement on fait attention.

Donc.. et quand on fait des pistes cyclables, je comprends pas pourquoi aussi on les met au même niveau que le trottoir. Moi je pense que c'est complètement aberrant, il faudrait.. normalement elles sont légèrement inclinées, il y a un léger dénivelé. Moi je pense qu'il faudrait des dénivélés un peu plus important entre le trottoir et la piste cyclable.

Maintenant voilà ma question : est-ce que c'est au détriment des arbres et places de parc ? Merci.

M. PETTERSCHMITT (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors on nous a fait part que le terrain de football synthétique des Tattes a été.. est très dégradé et je voulais savoir si le Conseil administratif avait été mis au courant et si des mesures avaient été prises pour régler le problème ? Merci beaucoup.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux questions en fait. J'aimerais revenir sur l'essai streaming de notre séance de ce soir. Nous présumons que cet essai n'est pas gratuit. Nous souhaitons d'en connaître les coûts et savoir si vous aviez demandé des offres à plusieurs entreprises ?

Pourriez-vous aussi nous indiquer si on aura la possibilité de revoir ce qui a été filmé, parce qu'on peut regarder ça en live actuellement donc avoir un accès pour pouvoir la séance de ce soir.

Ma deuxième question c'est suite au référendum communal contre la délibération 2317 du 15 décembre 2020 soumis au vote le 28 novembre prochain. Le comité référendaire a écrit au service des affaires communales pour lui demander son point de vue concernant le contenu de la synthèse brève et neutre éditée par le Conseil administratif dans la brochure explicative envoyée aux électeurs onésiens. La réponse du service des affaires communales, par la plume de son directeur, recue cette après-midi, nous informe qu'il a répondu aux questions de l'exécutif de notre Ville à ce sujet. Il nous invite donc à nous adresser au Conseil administratif afin qu'il nous communique ladite réponse.

Nous nous basons dans ce contexte sur la LIPAD et nous vous remercions de nous la transmettre au plus vite. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Nous préconisons à faire travailler donc les petites entreprises qu'il y a sur la commune et je vois que lors de notre petit encas donc ça vient d'une personne ou d'une entreprise extérieure à la commune. Donc comment se fait il ?

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur FUSCO. Je crois que y'a plus de questions maintenant. S'il vous plaît avec les.. tout le monde en profite ou pas du tout. Qui souhaite répondre, qui souhaite commencer ? Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais commencer par les pistes cyclables. Franchement cette piste cyclable de la route de Chancy c'est.. comment dire on pourrait presque écrire un bouquin dessus. En tout cas on en parle souvent et le jour où cette piste cyclable elle est créée, je vous invite tous à boire un verre.

Alors.. donc la piste cyclable il y a une distinction à faire entre piste cyclable et bande cyclable. La piste cyclable il y a le dénivelé que vous aviez évoqué et la bande cyclable c'est la peinture. Donc systématiquement quand on parle de piste cyclable il y a ce fameux dénivelé.

Alors toutes ces questions, évidemment on a les urbanistes, les professionnels ont réfléchi sur le sujet quand le tram a été créé, il y avait cette idée d'avoir cette piste cyclable. Malheureusement le Conseil municipal de l'époque n'a pas souhaité avoir cette piste cyclable. Ils ont voulu garder les places de parc pour les commerçants. Je sens en vous, une certaine évolution à ce sujet donc peut être qu'on arrivera à convaincre tout le monde qu'il faut absolument cette piste cyclable quitte à faire disparaître les parkings et malheureusement les arbres. J'ai appris que la semaine passée il y avait eu un incident de l'autre côté, là où je me suis dis tiens l'autre côté de la route on a pas besoin de toucher parce que il n'y a pas de problèmes et en fait apparemment il y a un cycliste qui sortait ou qui rentrait je sais plus dans le Vieux Onex et l'autre qui passait et il y a eu une collision. Donc voilà, on est vraiment pas à l'abri dans ce point.

Vous proposez de finalement réduire le trottoir pour en faire profiter les cyclistes pour qu'on puisse garder les places de parc pour la voiture. Moi quand on fait cette proposition je suis surprise parce qu'en fait finalement on demande à la mobilité douce de se réduire mais on laisse toujours beaucoup de place aux voitures.

Et je trouve que ce qui a été fait sur le pont du Mont-Blanc c'est catastrophique. On a une petite bande pour les vélos, une petite bande pour les piétons et quatre voies pour les voitures. Je pense qu'il faut sortir de cette logique du tout voiture et on est vraiment dans la logique maintenant multimodale. Il faut transférer et avoir le réflexe, on prend la voiture mais pas systématiquement. Et trouver des solutions pour accueillir la mobilité douce c'est-à-dire les piétons et les pistes.. les vélos. Mais sur ce trottoir-là, techniquement au niveau de la sécurité c'est pas possible en fait donc même si c'était possible je trouverais fort dommage de préconiser ça mais en plus par rapport à la largeur on ne peut pas faire une piste cyclable et un bout de trottoir.

Voilà, il me semble que j'ai répondu à vos questions donc en effet, la piste cyclable, c'est enlever les places de parc et les arbres et en échange je vous offre le champagne.

Le terrain synthétique des Tattes est dégradé, je vais me renseigner. Je n'ai pas eu cette information, je vais regarder avec le service. Et concernant l'encas, donc de ce que vous avez évoqué, Monsieur FUSCO, je le dis à tout le monde même si Madame KAST vous a répondu.

Donc en effet, il a une.. ce magasin est sur l'avenue des Grandes Communes et on a eu des tests et vraiment je sais pas ce que vous en pensez mais c'est un des meilleurs au niveau des sandwichs surtout le sandwich végétarien.

Merci, Madame la Présidente.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Alors j'ai une question de Madame MASE et puis ma réponse elle va être utile aussi à Monsieur JOUAIDI. Donc il faut

que vous preniez conscience tous les deux que lorsque la police cantonale est en charge d'un dossier, et c'est tout à fait normal qu'elle le soit c'est pas du tout la question, elle ne nous rend pas rapport.

Nous n'avons pas de rapport. Nous n'aurons pas rapport. Et nous n'avons pas les moyens de demander à avoir rapport. Donc non pour vos deux questions, non je n'ai pas le rapport de ces interventions et je ne l'aurais pas et même si je le demande, je n'ai pas dans la procédure ce que l'on appelle un intérêt légitime à l'obtenir.

Ça seul le plaignant peut l'avoir. Alors libre à lui de le donner après mais où les interventions en direct. Pour ce qui est le cas des dégradations dans le vieux village, j'ai entendu qu'il y avait eu des dégradations liées à.. du mobilier cassé donc je pense que c'était l'histoire de la table. J'étais pas du tout au courant pour l'histoire de vitre mais encore une fois je dis c'est normal nous n'avons pas.. enfin la plainte elle a été déposée auprès de la police cantonale ce qui est tout à fait juste et nous n'avons pas d'informations derrière.

Maintenant si un poteau de mobilier urbain, parce que j'ai cru comprendre que c'est ça qui avait été évoqué, ces poteaux sont pas amovibles, ils sont fixés mais ils peuvent être déplacés avec une intervention mais en principe ils sont pas amovibles comme ça, c'est pas ça. Mais si un de ces poteaux est mal serré et puis que du coup il a été délogé, bah évidemment qu'il faut nous en faire part et puis on fera le nécessaire, soit pour le remplacer en le serrant bien soit pour le reprendre et le remettre et le serrer.

Mais nous ne pouvons pas.. enfin si cette personne elle a.. on a cassé des vitres avec ça, soit on lui a jeté le poteau dans la vitre soit le poteau il est dans sa maison donc elle a dû le remettre à la police parce que c'est une preuve et puis peut-être que c'est un moyen de l'enquête, soit c'est une supposition parce que la vitre cassée on peut ou on a peut-être pu utiliser le poteau là-dessus. Moi je n'ai pas d'information à cet égard et je vous dis, s'agissant que c'est une affaire qui est traitée par la police cantonale je n'ai pas à en avoir.

Donc l'action de la commune sera celle de voir s'il y a du mobilier urbain qui a besoin d'être vérifié dans ce secteur et pour le surplus nous ne pouvons pas faire grand-chose sauf si ça devient.. mais même si ça devient un problème récurrent entre une personne et un en effet ça sera la police cantonale qui va s'en occuper.

Donc ça il faut que vous soyez clair là-dessus que nous on ne peut pas faire d'interventions par rapport à des affaires qui sont traitées par la police cantonale et encore une fois c'est leur compétence de les traiter et la personne a bien fait d'aller déposer plainte.

Pour ce qui est de l'accident, donc nous n'aurons pas de rapport là-dessus. Par contre, nous avons pu demandé à avoir des informations. Donc déjà la personne qui est a été shootée, donc c'est une personne âgée, c'est une personne qu'en fait on connaît. J'ai appris ça après coup. C'est l'auteur d'une.. de la sculpture anamorphosique de la place qu'on a mise proche de la place du 150^{ème} dans un projet de contrat de quartier.

Il va bien, il se remet, donc effectivement il y a des gens qui ont dit qu'il était mort. Non il a eu un grave accident mais il se remet donc ça c'est déjà des bonnes nouvelles par rapport à ça. Les informations que m'a données la police cantonale par rapport à cet incident c'est que le monsieur en question, la victime, était sur le passage piéton donc elle n'a pas eu du tout un comportement problématique parce qu'on aurait pu se dire elle surgissait entre deux voitures, non pas du tout elle était sur le passage piéton donc là-dessus c'est vraiment quelque chose de normal. Il y avait pas de problèmes de visibilité à ce moment-là, donc ce n'est pas un problème de sécurité du lieu. C'est vraiment un comportement qui est

incompréhensible de la part du conducteur qui n'est pas une personne âgée ni une personne très jeune d'ailleurs, c'est entre deux âges.

Et ils sont en train d'enquêter pour essayer de comprendre comment ça a pu arriver. Est-ce que le conducteur a été distrait ? N'a pas regardé la route ? était sur son smartphone ? On le sait tous ça peut arriver.. on sait tous que c'est un genre de comportement qu'une personne très bien peut malheureusement avoir et je veux dire voilà ils sont en train d'essayer de comprendre ce qui s'est passé. Ils vérifient s'il y a eu malfonctionnement de la voiture puisque ça aussi ça peut arriver, les freins qui répondent plus, les choses comme ça.

Donc c'est les seules informations que j'ai et je pense que c'est les seules que j'aurais. Mais d'après la police cantonale ce n'est pas un problème de visibilité, et de dangerosité du lieu. Et d'après les statistiques ce n'est pas un lieu accidentogène. Voilà toutes les informations que je peux vous donner là-dessus.

Juste pour compléter effectivement ce qu'a dit Madame YUNUS EBENER sur la boulangerie, donc on a quelques boulangeries qui ont un magasin à Onex et quelques-uns qui ont plusieurs magasins à différents endroits. Monsieur TAILLE que vous retrouvez boulangerie Taillé qui est à la galerie du Loup. Il a aussi des.. pas une chaîne c'est un peu excessif mais plusieurs magasins dans le Canton.. 4 ou 5. Et Monsieur OBERSON aussi, il est à Bernex, c'est là qu'il a commencé, il est à Onex et je crois qu'il est à Meyrin vous me le disiez. Et voilà, on a regardé pour cette prestation petit sac, petit lunch lequel pouvait nous proposer quelque chose et on est tombé sur lui et je crois que ça a été apprécié et bien calibré.

Maintenant quand on était en situation normale, je vous rappelle que l'on avait justement un tournus avec des différentes boulangeries de la commune pour que justement ce soit pas toujours le même et puis qu'on puisse dispatcher les différentes choses mais ce format-là toutes les boulangeries ne peuvent pas nous l'offrir donc voilà on est dans une situation encore un peu particulière.

Je crois que c'était tout pour mes questions. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur la question pour le Conseil municipal concernant la délibération de novembre 2020. Donc en effet, pour répondre à votre question Monsieur PASQUIER, cette délibération a été affichée que partiellement puisqu'elle a été remise en question.

Les discussions sont actuellement en cours avec le service des affaires communales pour savoir comment réagir mais a priori les décisions finales seront vraiment prises à l'issue du vote de la population, une fois que le résultat sera connu. Mais effectivement il y a déjà eu une réflexion qui est menée pour savoir comment on traitera cette question sans qu'on ait pu y apporter de réponses définitives pour le moment.

Concernant les questions.. les réponses à vos questions Monsieur TOGNAN, il faudrait qu'on.. ah Monsieur RITTER pardon.. Il faudrait qu'on ait.. il faudrait qu'on les ait, qu'on les connaisse ces questions pour qu'on puisse y répondre. Si vous voulez bien nous les transmettre.

Nous les relire parce que vous nous les avez.. Il faut nous les transmettre de façon à ce qu'on puisse.. Volontiers. Merci Monsieur RITTER.

Et enfin concernant cette séance que nous avons le plaisir de pouvoir proposer à notre population onésienne sans qu'elle se déplace par l'intermédiaire de YouTube. En fait, vous vous souvenez que nous avions du.. à la suite de la COVID, proposer le Conseil municipal.. ces séances de Conseil municipal en streaming et nous avions fait à cette époque plusieurs appels d'offres.

Et dans le cas de ces appels d'offres, nous avons expérimenté des prestataires et celui qui a convenu et le mieux est celui qui a été rappelé pour faire une nouvelle tentative. Nous sommes encore en exploration pour voir de quelle manière nous pouvons vraiment proposer le mieux des séances de Conseil municipal à la population. Puis a priori, ce prestataire nous a fait une proposition qui semblait convenir.

Concernant le prix, Fr. 4'000.00.. j'allais dire Fr. 5'000.00 mais c'est Fr. 4'000.00. Voilà, je vous remercie Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KLEINER. La parole n'étant plus demandée, on va.. je vais lever cette séance. Juste si le public a des questions à poser ? Non. Alors je lève cette séance. Bonne soirée, rendez-vous le 7 décembre. Merci à vous.

La séance est levée à 22 heures 05.

Réponse du Conseil administratif à :

La question écrite La question écrite QE / 106 de Madame Sara RUIZ du 15 décembre 2020 "Ecriture inclusive"

QUESTION

Concerne : *Ecriture inclusive*

J'ai eu le plaisir de lire dans le magazine d'information Onex Magazine que la Ville d'Onex adopte l'écriture inclusive dans l'ensemble de sa communication communale.

Par ailleurs, j'ai fortement apprécié la participation de nos conseillères administratives à l'émission « Comme un écho » autour de l'épopée du féminisme.

Or, si ce partenariat entre le FIFDH et la Commune d'Onex avait pour thématique l'égalité, quelle n'a pas été ma surprise de constater que le courrier adressé par Madame KLEINER aux Onésien-ne-s au sujet dudit festival n'était pas rédigé selon les règles de l'écriture inclusive.

Quelle est la politique communale en la matière ?

* * *

RÉPONSE

Le Conseil administratif, composé à Onex pour la première fois de trois femmes, est bien entendu concerné et soucieux d'une politique de la diversité incluant systématiquement le genre féminin dans sa communication communale.

Il est important que toutes et tous se sentent concerné.e.s par la communication de la commune. De plus, le Conseil administratif est conscient que le langage reflète, construit et transforme la réalité sociale. Ainsi, l'écriture inclusive est souhaitée pour toutes les communications communales, internes et externes. Par ailleurs, le Conseil administratif souhaite évidemment que la communication reste claire et compréhensible pour toutes et tous.

Pour rappel, l'écriture inclusive utilise les moyens suivants :

- *La neutralisation : un ensemble de procédés, tels que par exemple le changement de l'ordre des mots dans une phrase ou l'utilisation de termes invariants en genre (la rédaction au lieu des rédacteurs et des rédactrices, seniors au lieu d'aîné·e·s, population au lieu d'habitant·e·s).*
- *La double désignation lorsque la neutralisation n'est pas possible. (chacune et chacun)*
- *En dernier recours, la forme contractée (les Onésien·ne·s).*

La Ville d'Onex est à l'origine de trois types de communication différents. Les objectifs ne sont pas les mêmes et demandent donc une politique différenciée quant à l'usage de l'écriture inclusive.

Communication externe

<i>Public</i>	<i>Population onésienne, voire plus large</i>
<i>Type de supports</i>	<i>Flyer, affiche, magazine, publication digitale ...</i>
<i>Politique actuelle</i>	<i>Une attention particulière est portée à ces supports de communication. L'écriture inclusive y est majoritaire</i>
<i>Evolution</i>	<i>Utilisation générale de l'écriture inclusive</i>

Communication interne

<i>Public</i>	<i>Personnel de l'administration</i>
<i>Type de support</i>	<i>Cahier des charges, magazine interne, information santé et sécurité</i>
<i>Politique actuelle</i>	<i>L'écriture inclusive est sollicitée de manière inégale</i>
<i>Evolution</i>	<i>Utilisation générale de l'écriture inclusive</i>

Information administrative

<i>Public</i>	<i>Population onésienne</i>
<i>Type de support</i>	<i>Courriers et courriels</i>
<i>Politique actuelle</i>	<i>L'écriture inclusive n'est pas utilisée de façon systématique dès lors que l'écriture administrative est déjà compliquée pour une grande partie de la population. Certaines personnes lisent mal le français et l'objectif de l'information administrative (a contrario de la communication événementielle ou de l'information générale) est de transmettre une information factuelle, juridique, formelle et souvent nécessaire aux administré.e.s</i>
<i>Evolution</i>	<i>Une analyse des pratiques va être initiée en lien avec une entité issue de l'Université de Genève et spécialisée dans l'accompagnement de la stratégie inclusive des institutions genevoises. Il nous semble en effet nécessaire d'intégrer une pratique commune et harmonisée entre Canton et communes afin d'offrir aux administré.e.s une facilité de lecture et d'interaction avec l'Etat.</i>

Ainsi, le Conseil administratif, afin de faire évoluer la situation, souhaite mettre en œuvre les projets suivants :

- *Formation à l'écriture inclusive de tout le personnel amené à communiquer*
- *Révision de certains documents internes et externes*
- *Obtention du Label inclusif et élaboration d'une charte*

Nous ne manquerons pas de tenir informé le Conseil municipal de la suite de la mise en œuvre de cette politique.

En espérant avoir ainsi répondu aux préoccupations de l'auteure de la question, nous vous remercions de prendre bonne note de la présente réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 2 novembre 2021

* * *

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER